



HAL
open science

L'impasse israélo-palestinienne : quelle durabilité du statu quo ?

Othmane Tabit

► **To cite this version:**

Othmane Tabit. L'impasse israélo-palestinienne : quelle durabilité du statu quo ?. Géographie. 2020. dumas-02454299

HAL Id: dumas-02454299

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02454299>

Submitted on 24 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

**Master 1 Géopolitique
2018/2019
Mémoire d'étape**



L'impasse israélo-palestinienne: Quelle durabilité du *statu quo* ?

Réalisé par **Othmane TABIT**

Sous la direction de Monsieur **Jacques LÉVY**

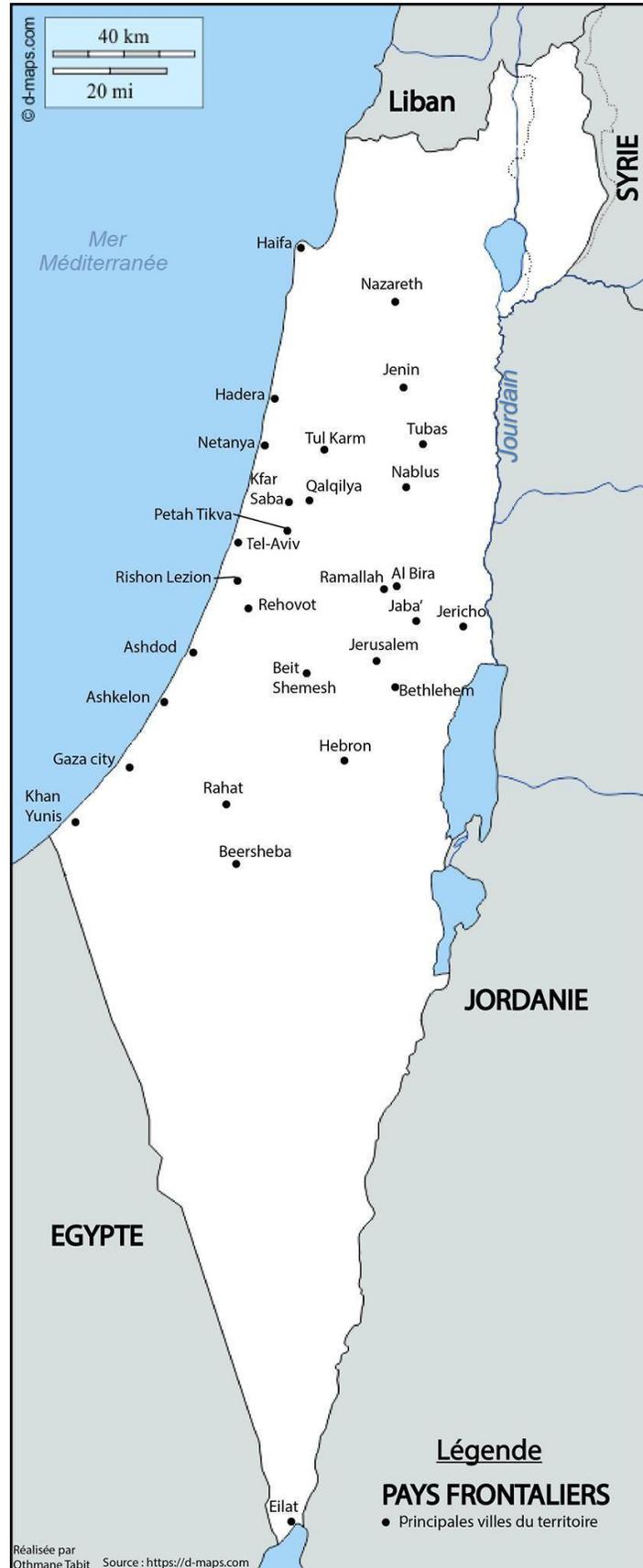
.....
Membres du jury : Monsieur **Jacques LÉVY**

et Monsieur **Stéphane ROSIÈRE**

*Je tiens à remercier Monsieur Jacques Lévy d'avoir accepté de diriger mon mémoire
ainsi que pour sa bienveillance et ses encouragements,
et Monsieur Stéphane Rosière de nous faire davantage apprécier la géopolitique.*

Carte d'introduction

Exiguïté et contiguïté de l'espace israélo-palestinien (Golan compris)



INTRODUCTION

Lors de la dernière campagne électorale israélienne, en avril 2019, le conflit israélo-palestinien n'a quasiment pas été abordé par les candidats – si ce n'est pour agiter l'épouvantail de la « sécurité », loin d'être une priorité politique nationale, et comme si le *statu quo* actuel représentait déjà la solution de fait. En effet, les dix (dernières) années de pouvoir de Benyamin Netanyahu contredisent la croyance selon laquelle, sans paix avec les Palestiniens, il n'y aurait que violence et instabilité : les attentats et autres actes terroristes au sein d'Israël n'ont jamais été aussi rares, l'économie israélienne affiche un dynamisme économique remarquable, et Jérusalem est désormais reconnue comme capitale du pays par l'administration de Donald Trump, par les États-Unis. Netanyahu offre ainsi aux Israéliens l'illusion qu'il n'y a plus de conflit avec les Palestiniens.

De plus, la grande majorité des Israéliens sont coupés, géographiquement, politiquement, et, dans une certaine mesure, médiatiquement, des Palestiniens et de la réalité de leurs conditions de vie. Par un effet d'amalgame inconscient, la plupart des juifs israéliens ont souvent tendance à fonder l'idée qu'ils se font des Palestiniens sur l'expérience des « Arabes israéliens »¹, ce qui peut les rendre inconscients de la situation compliquée du reste des Palestiniens. En effet, les Arabes israéliens, bien qu'ils subissent encore de nombreuses discriminations, notamment à l'embauche et au logement, bénéficient tout de même d'un niveau de vie correct, jouissent presque exactement des mêmes droits que leur concitoyens juifs, sont relativement bien intégrés dans la société israélienne pour les mieux lotis, et développent doucement leur propre identité, s'inscrivant dans le paysage culturel israélien.

Or il se trouve que l'expérience palestinienne n'est absolument pas comparable dans les territoires occupés. Par exemple, la bande de Gaza, sous perfusion humanitaire, étouffe sous le joug d'un blocus par terre, air et mer, imposé par l'État d'Israël. En parallèle, le gouvernement israélien ne cesse d'étendre son territoire, en poursuivant le développement des « implantations » en Cisjordanie, gèle toute négociation, sans avancer la moindre proposition de résolution du conflit, et n'hésite pas à consolider, de façon officielle, l'identité exclusivement juive du pays, et à stigmatiser la minorité arabe israélienne comme « cinquième colonne ». En effet, la Knesset (le parlement israélien) a adopté en juillet 2018 une loi controversée qui s'ajoute au corpus de lois israéliennes qui servent de constitution à l'Etat hébreu ; il s'agit d'une loi qui stipule le droit à l'autodétermination pour le peuple juif, et uniquement le peuple juif, en Israël. Mais en observant une carte politique de la région, on s'aperçoit que l'ensemble de la Cisjordanie, ainsi que Jérusalem-Est, est soumise au contrôle israélien, et donc on peut remarquer, que compte tenu de la présence de citoyens israéliens dans ces territoires palestiniens, en plus de la présence de la minorité palestinienne au sein d'Israël, que cette loi semble implicitement instaurer une forme de primauté de la population juive sur tout le territoire compris entre la mer Méditerranée et le fleuve du Jourdain. Ce qui

¹ Palestiniens titulaires de la nationalité israélienne, issue de la population restée dans les frontières de l'État d'Israël à sa création en 1948, et représentant aujourd'hui environ 20% de l'ensemble des Israéliens. Pour les Arabes israéliens, le service militaire se fait sur base de volontariat.

finalement contredit tout espoir de création d'un État palestinien dans la région. Pourtant, une solution à deux États reste la solution de consensus par excellence au conflit israélo-palestinien : « Deux États pour deux peuples », on ne peut plus intuitif, *a priori*.

Comment expliquer ce décalage entre l'idéal des deux États, martelé quasi unanimement par les discours officiels, et la réalité sur le terrain, qui est celle d'un État unique, due à l'accumulation de faits accomplis ? On peut présumer qu'il existe, derrière cette contradiction, un problème d'entêtement idéologique des deux côtés, entre mesure et obstination, entre compromis et inflexibilité. Du côté israélien, il y aurait une opposition entre différentes perceptions de l'aboutissement du projet sioniste, autrement dit entre post et néo-sionistes ; et du côté palestinien, comme il est souvent le cas dans le monde arabe, un clivage entre nationalistes laïcs et islamistes. Le dernier livre en date sur la question (mai 2018) est francophone, du journaliste franco-israélien Stéphane Amar, et affiche un titre, mais surtout un sous-titre, assez péremptoire : « Le grand secret d'Israël - Pourquoi il n'y aura pas d'État palestinien ».

Selon le philosophe français Michel de Certeau (1990), la routine sécurise et favorise l'appropriation des espaces. Ainsi, il y a également lieu de se demander si cette stagnation est vouée à durer dans le temps, et jusqu'à quel horizon. On note une réalité d'enchevêtrement des deux entités, qui est une réalité pénible pour les Palestiniens mais avantageuse pour les Israéliens – cependant on peut supposer que cette situation risque d'imploser sous l'effet de facteurs « internes »² (politiques, économiques, géographiques, etc.) et sous la contrainte de forces « externes » (telles que l'influence de puissances étrangères par exemple).

Le caractère sensible de ce sujet est indéniable, et l'accès direct³ à une information problématisée mais non-biaisée est particulièrement délicat. À cause des restrictions israéliennes appliquées aux ressortissants marocains, il ne m'a pas été possible de me rendre sur le terrain pour ce travail – ni en Israël-même, ni dans les territoires palestiniens, puisque c'est l'État d'Israël qui y dicte sa politique des visas. De plus, si j'ai tenté de prendre contact avec, entre autres, un représentant de la mission diplomatique palestinienne à Paris (monsieur Muhammad Maswadi), l'ambassadrice israélienne à Paris (madame Aliza Bin-Noun), le consul israélien à Atlanta (monsieur Reda Mansour), le directeur de la branche française de l'ONG israélienne La Paix Maintenant (monsieur Alain Rozenkier), et deux responsables de l'organisation israélienne A Land for All⁴ (madame Yael Berda et monsieur Josef Avesar), seules deux personnes⁵ ont initialement donné suite à mes sollicitations, pour ensuite ne plus se manifester. Néanmoins, le fait de maîtriser l'arabe (qui est ma langue maternelle) ainsi que l'hébreu (où j'ai un niveau intermédiaire) me permet d'interagir plus facilement, à travers les réseaux sociaux, avec des citoyens palestiniens et israéliens engagés, et de suivre avec attention les débats auxquels ils se livrent. Et bien que ces débats ne soient pas toujours très courtois, ils me permettent de prendre le pouls des tensions présentes sur le terrain. En outre,

² Internes à l'espace israélo-palestinien.

³ Par le biais d'un entretien, notamment.

⁴ Qui milite pour la création d'une confédération israélo-palestinienne.

⁵ Monsieur Maswadi et monsieur Rozenkier.

j'ai tâché de suivre l'actualité, assez mouvante, le plus régulièrement possible, en plus de m'appuyer sur des rapports, articles et ouvrages scientifiques sur la question.

Notre questionnement sera alors le suivant : **au vu des dynamiques internes et externes à la région, présentes et éventuelles, l'état actuel de l'espace israélo-palestinien est-il en train de cristalliser une configuration définitive ? Une solution viable ?**

Dans un premier temps, afin de retracer la généalogie de l'impasse actuelle et des différentes représentations de la solution au conflit, nous commencerons par analyser l'évolution géopolitique de l'espace israélo-palestinien, depuis les premières velléités de partition de ce territoire jusqu'à l'inertie apparente de nos jours, en passant entre autres par le rôle joué par les États arabes voisins et l'échec des accords d'Oslo.

Ensuite, dans un second temps, nous nous interrogerons sur les limites du *statu quo* actuel. Nous entendons par « limites » aussi bien les failles qu'il comprend, que les facteurs tangentiels qui sont susceptibles d'y mettre fin. Nous traiterons la question du coût exorbitant de l'occupation pour Israël, la fragilité de l'Autorité palestinienne, et l'impulsion que peut enclencher la formation d'un triangle Washington-Tel Aviv-Riyad contre Téhéran.

Enfin, nous nous proposerons d'esquisser un certain nombre de scénarios envisageables à terme du *statu quo*, en présentant différentes projections possibles en fonction de paramètres comme la nature de l'accord sur les frontières, le maintien de la démocratie en Israël, ou encore l'intervention étrangère. Il ne s'agira aucunement d'imaginer des solutions au conflit israélo-palestinien.

PARTIE 1

L'ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE DE L'ESPACE ISRAËLO-PALESTINIEN

1.1. Le paradigme des deux États, entre espoir et échec

1.1.1. Aux origines de la partition

Il faut remonter à la période de la Palestine britannique (1920-1948) pour retrouver l'ancêtre de la solution des deux États. En 1937, une commission royale, sous l'impulsion du gouvernement mandataire, recommande le partage du territoire entre Juifs et Arabes en deux États de taille à peu près égale (55% pour les premiers, 45% pour les seconds), en vue de mettre fin aux rivalités intercommunautaires (Inbar, 2009). Le raisonnement est que si les deux communautés n'arrivent pas à vivre ensemble, la séparation s'avère être la meilleure option. La population arabe palestinienne rejette cette proposition, refusant toute légitimité à la création d'une entité politique juive dans la région, qu'elle considère comme une intrusion géopolitique injuste et injustifiée (Charif, 2005 ; Inbar, 2009). Une position qui sera maintenue dix ans plus tard vis-à-vis du plan de partage avancé par les Nations unies, contrairement à la communauté juive qui l'accepte et qui déclare l'indépendance de son État en 1948.

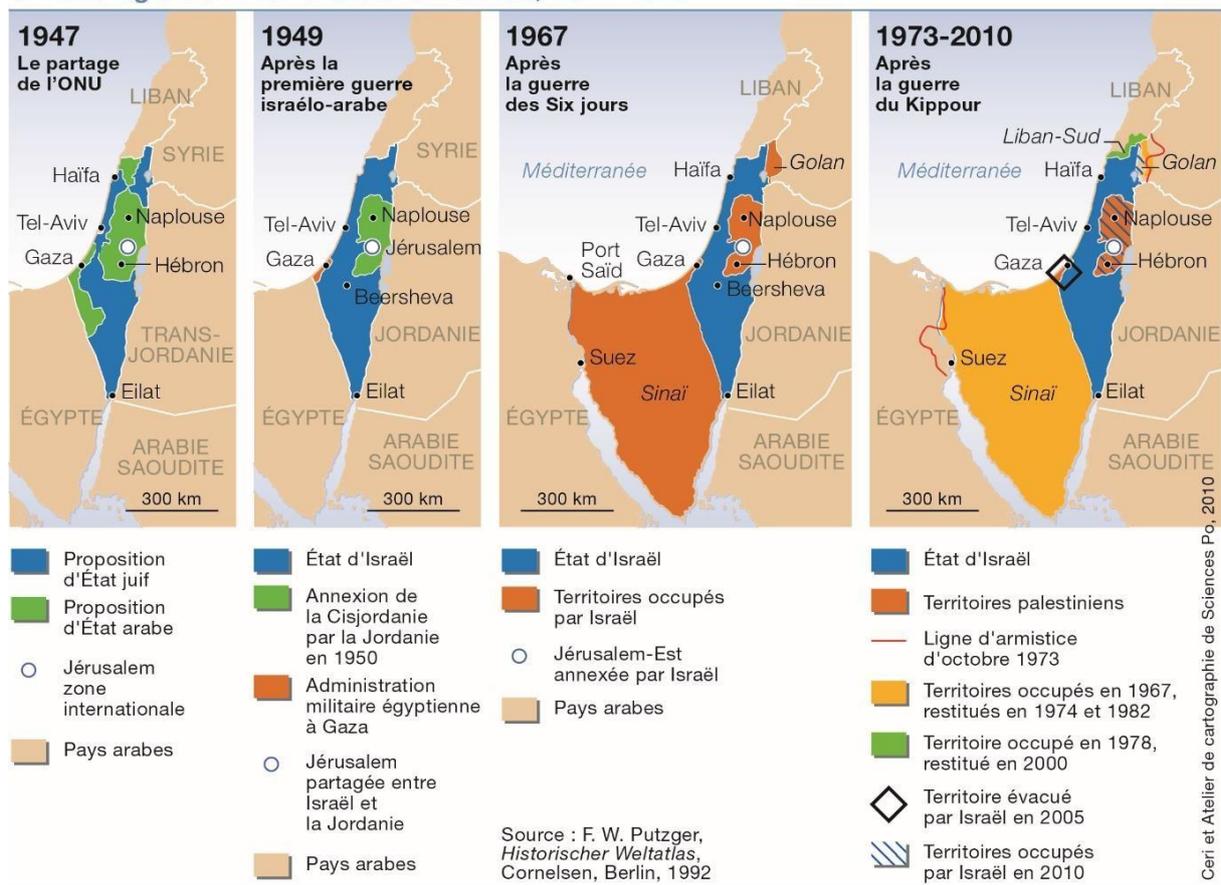
En fait, bien que le débat soit vif en 1948 au sein de l'Organisation sioniste entre les pragmatiques (qui admettent le principe du partage une fois l'ancrage territorial garanti) et les « idéologues » (qui sont soit expansionnistes, soit favorables à un État binational judéo-arabe), la question des frontières ne préoccupe que très peu les dirigeants sionistes, au départ (Dieckhoff, 2014). D'une part, l'espace ottoman où le projet sioniste prend naissance à la fin du XIX^e siècle ne comprend pas de frontières, et les considérations géographiques qui orientent les pionniers sont d'abord hydrographiques et foncières ; et d'autre part, alors que Jérusalem est bien localisé, la Terre d'Israël biblique qui est invoquée reste ambiguë, indéterminée, malléable – elle est plus symbolique qu'autre chose (Dieckhoff, 2014). C'est finalement la guerre, inéluctable, qui décide des frontières d'Israël en 1949 – comme le montre la carte n°1. En effet, si les frontières internationales de la Palestine mandataire restent figées, un nouveau tracé « interne » émerge. Les lignes d'armistice – artificielles, divisant Jérusalem en deux secteurs et coupant nombre de villages arabes de leur arrière-pays – sont consolidées par du matériel militaire (mines, barbelés, etc.) mais surtout, elles sont concrétisées par le développement de kibboutzim⁶ et autres implantations juives nouvelles.

⁶ « Ensembles » en hébreu : villages collectivistes initialement motivés par les idéaux sionistes du socialisme associatif.

Par conséquent, Israël s'impose désormais comme une réalité géographique, qui plus est, avec des frontières d'État inviolables (Dieckhoff, 2014).

Ensuite, entre 1948 et 1967, le paradigme des deux États n'est pas à l'ordre du jour et le rôle politique des Palestiniens est en fait limité. Les territoires palestiniens de Cisjordanie et de Gaza sont sous administration jordanienne et égyptienne, respectivement. Dans un contexte d'optimisme panarabe, il s'agit plutôt d'une période de violents conflits entre les États arabes voisins et l'État juif « illégitime », qui aboutit en fin de compte à une partition de fait de la Palestine historique (Inbar, 2009). C'est alors que la guerre des Six Jours en 1967 rouvre soudainement, et jusqu'à aujourd'hui, la question des frontières : en plus de la valeur stratégique des nouveaux territoires conquis (voir carte n°1), une lecture idéologique et religieuse voit le jour, accordant une signification messianique à la « récupération » des hauts-lieux de la mémoire juive, que sont Hébron et Jérusalem-Est (Dieckhoff, 2014). En découle une multiplication des colonies juives en Cisjordanie et donc un effacement de la Ligne verte⁷, qui paradoxalement devait servir à Israël de cordon sanitaire (Dieckhoff, 2014). Pour ce qui est des Palestiniens de Cisjordanie, Israël les place sous administration militaire, plutôt que de les annexer officiellement, afin de s'épargner de devoir sceller leur statut.

Chronologie de l'État d'Israël en cartes, 1947-2010



Carte n°1 – Source : Alain Dieckhoff, "Quelles frontières pour l'État d'Israël ?", CERISCOPE Frontières, 2011, [en ligne], consulté le 19/07/2019, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/quelles-frontieres-pour-letat-disrael>.

⁷ Ligne d'armistice de 1949. Elle est appelée ainsi en raison de la couleur retenue pour la tracer sur les cartes annexées aux accords.

Jusqu'alors, la question palestinienne est pleinement subordonnée aux intérêts des États arabes. En outre, le contexte de la guerre froide ne facilite pas la paix dans la région ; par exemple, il ne favorise pas l'application de la résolution 242 de l'ONU⁸, malgré un consensus international (Charif, 2005). Dans les années 1970 cependant, la dimension interétatique du conflit israélo-arabe s'estompe suite au retrait de l'Égypte, État central du monde arabe, de la coalition militaire arabe, et suite à sa signature du traité de paix avec Israël (Inbar, 2009). Après 1982, il n'y a quasiment plus de guerre à grande échelle entre Israël et ses voisins arabes. De plus, la prétention jordanienne à représenter les Palestiniens se voit érodée par l'institutionnalisation croissante du mouvement national palestinien, issue de la convergence de trois dynamiques principales (Inbar, 2009).

Premièrement, il y a une cristallisation de l'identité nationale palestinienne, résultant entre autres du fait que les Palestiniens ne sont plus sous domination arabe, mais sous la gouvernance des Juifs israéliens, un peuple dissemblable sur le plan ethnique et religieux (Inbar, 2009). En 1974, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est reconnue au Sommet arabe du Caire comme « seul » représentant des Palestiniens et obtient le statut d'observateur auprès des Nations unies. Mais si l'autonomie offerte aux Palestiniens par le gouvernement de droite de Menahem Begin (1977-1983) est interprétée par certains comme une entité palestinienne embryonnaire, d'autres affirment qu'elle vise en réalité, par sa dépendance à Israël, à empêcher la création d'un État palestinien souverain (Inbar, 2009).

Deuxièmement, la lutte des Palestiniens obtient un soutien international accru après le déclenchement de l'Intifada de 1987⁹, qui contribue à renforcer la perception selon laquelle les Palestiniens vivent sous occupation – un arrangement politique de plus en plus inacceptable (Inbar, 2009). Cela indique également que le conflit israélo-palestinien (et non plus israélo-arabe) n'est plus un conflit militaire de grande ampleur, mais plutôt un conflit de « faible intensité » dans lequel les arsenaux militaires des États sont de moindre utilité.

Troisièmement, l'Intifada apporte une nouvelle direction au mouvement national palestinien : des Palestiniens qui ont combattu l'occupation israélienne à l'intérieur des territoires (Inbar, 2009). Ces derniers revendiquent une connaissance approfondie de l'ennemi israélien, tout en insufflant à la cause un plus grand réalisme et un sentiment d'urgence, notamment face à l'afflux de colons israéliens après 1977. Ils prônent l'acceptation des lignes israéliennes de 1967 et la négociation d'un retrait des territoires occupés, éloignant ainsi l'OLP de sa ligne d'origine, qui niait le droit d'Israël à l'existence, en faveur de l'adoption d'une formule à deux États (Inbar, 2009). La consigne palestinienne stipulant « la suppression des conséquences de l'agression » vient donc se substituer à l'appel à la « libération totale » de la Palestine (Charif, 2005).

En 1988, l'OLP accepte officiellement le plan de partage de 1947 de l'ONU, quelques mois après que la Jordanie déclare renoncer à toute revendication sur la Cisjordanie (Inbar, 2009). L'opposition de l'élite politique israélienne à la création d'un État palestinien

⁸ Condamnant, entre autres, les conquêtes territoriales d'Israël suite à la guerre des Six Jours.

⁹ « Soulèvement » en arabe, et également appelée guerre des pierres, il s'agit d'un mouvement de protestation populaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza contre l'administration et l'armée israéliennes.

s'assouplit, tel que l'illustre le retour au pouvoir du parti travailliste¹⁰ de Yitzhak Rabin en 1992 (Charif, 2005), et l'OLP est alors vue comme un partenaire potentiel pour la partition et la paix avec Israël (Inbar, 2009). Yitzhak Rabin, partisan de l'option jordanienne, se tourne ainsi pour ses négociations vers l'OLP de Yasser Arafat, la partie arabe la plus « faible » (Charif, 2005), ce qui mène à la signature des accords d'Oslo en 1993, conformes à sa vision globale du traitement du conflit israélo-palestinien.

1.1.2. La faillite des accords d'Oslo

Signés sur la pelouse de la Maison-Blanche en 1993, les accords d'Oslo¹¹ entérinent tout d'abord la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP du droit d'exister en paix et en sécurité, et prévoient une approche progressive par étapes, donnant naissance à une Autorité palestinienne théoriquement intérimaire (pour 5 ans *a priori*), et laissant la nature de l'entité palestinienne et de ses frontières à finaliser dans une seconde étape. En attendant, la Cisjordanie est découpée en différentes zones administratives plus ou moins autonomes (voir partie 1.2.1), la sécurité est confiée à Israël, et Jérusalem est exclue de la zone d'influence des Palestiniens. Pas une ligne sur les réfugiés palestiniens ou les colonies israéliennes.

Fondamentalement, les accords d'Oslo ne sont pas nés d'un « amour tardif entre les deux parties, ni d'une réconciliation historique » (Arieli, 2014), mais d'un compromis politique et d'une absence d'alternatives à ce moment-là. Du côté israélien, l'identité juive d'Israël paraît menacée si une majorité juive n'est pas maintenue entre la Méditerranée et le Jourdain, et la première Intifada démontre qu'imposer une souveraineté à un peuple qui la rejette compromet la sécurité et la stabilité de la région (Arieli, 2014). Du côté palestinien, on prend conscience qu'il vaut mieux négocier, limiter les pertes et se garantir un minimum de souveraineté, avec l'espoir d'atteindre, à terme, la pleine indépendance.

Ce soi-disant « processus de paix » échoue pour des raisons structurelles et non pas accidentelles. Sans réelle rupture avec les décennies précédentes, l'officialisation de l'appareil de l'OLP en une structure proto-étatique et sa territorialisation dans le cadre du processus d'Oslo importe et fait perdurer bon nombre de schémas problématiques : concentration du pouvoir, patrimonialisme, clientélisme, recherche d'hégémonie par des procédés de cooptation/neutralisation, etc. (Salingue, 2014). La poignée de dirigeants à la tête de l'Autorité palestinienne refuse en effet tout partage concret du pouvoir et toute délégation des mécanismes de gouvernance dans le cadre de la nouvelle administration palestinienne. La domination du Fatah¹² dans l'OLP et les intrusions du pouvoir exécutif dans le judiciaire, ainsi qu'un certain autoritarisme vis-à-vis de la société civile, en sont des exemples parmi tant d'autres (Salingue, 2014). Cela peut s'expliquer par leurs habitudes de travail en commun, leur proximité depuis des décennies et donc leur incapacité à intégrer de nouveaux venus

¹⁰ Plus qu'auparavant, le programme du parti travailliste était plus élaboré à la fin des années 1980 et au tout début des années 1990 quant aux questions de paix avec les Palestiniens.

¹¹ Ensemble de discussions menées en secret, en parallèle de celles publiques consécutives à la Conférence de Madrid de 1991, entre des négociateurs israéliens et palestiniens à Oslo en Norvège.

¹² « Conquête » en arabe, acronyme inversé de *harakat ut-tahrîr al-falastînî* (« Mouvement de Libération de la Palestine ») ; mouvement nationaliste, socialiste, fondé en 1959 par Yasser Arafat.

(Salingue, 2014). Or dans un territoire aussi morcelé, ces tendances hyper-centralisatrices ne sauraient aboutir, face à de puissantes forces sociales centrifuges (Salingue, 2014).

Sur le plan économique également, sous l'effet de cette souveraineté fragmentée, mais aussi à cause de la politique de redéploiement par étapes et du clientélisme, se développe une économie de rente favorisant les logiques de redistribution plutôt que de production (Salingue, 2014) – voir partie 1.2.2. La stratégie de pacification économique par l'injection de flux considérables d'aides internationales en Cisjordanie ne se montre que peu efficace (Salingue, 2014). Mais c'est dans le domaine sécuritaire que les contradictions inhérentes aux accords d'Oslo sont les plus criantes, avec l'incapacité de l'Autorité palestinienne à dissuader la population palestinienne et les organisations d'opposition de poursuivre toute hostilité envers Israël, alors qu'elle coopère avec un système qui continue de leur imposer occupation, colonisation et répression (Salingue, 2014).

Les contradictions de l'Autorité palestinienne font qu'elle mène une politique souvent incohérente et aléatoire, ce qui conduit bon nombre de Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, déçus par un *leadership* politique palestinien qu'ils découvrent pour la première fois de leur Histoire, à s'en détourner (Salingue, 2014). Malgré des réformes exigées par les pays occidentaux, telles que la création d'un poste de Premier Ministre en 2003, la lente détérioration du quotidien des Palestiniens en territoires occupés, et l'augmentation des inégalités entre ceux qui bénéficient du clientélisme et ceux qui en sont victimes, renforcent la perception de l'Autorité palestinienne comme une entité illégitime, corrompue, voire collaboratrice, à laquelle il devient douteux de confier leur sort, et qui ne se maintient qu'en tant que redistributeur des aides internationales et de premier employeur des territoires occupés (Salingue, 2014). Cette attitude s'exprime alors par une seconde Intifada en 2000, puis par la victoire en 2006, lors des élections législatives, du Hamas¹³ – en opposition totale au Fatah quant aux méthodes de résistance (Salingue, 2014). Il en résulte une perte d'enthousiasme pour la reprise des négociations au sein de la population palestinienne, qui refuse de renoncer à résister à l'occupation israélienne.

En réalité, ces accords sont particulièrement favorables aux intérêts israéliens, consacrant l'autonomie de la population palestinienne, et non pas celle des territoires. L'intellectuel palestino-américain Edward Saïd, l'un des plus virulents critiques du processus d'Oslo, va même jusqu'à affirmer que « [Yasser Arafat] et son entourage n'ont pas négocié avec les Israéliens, [et qu'ils] ont tout simplement capitulé, acceptant les *diktats* israéliens comme un domestique accepte les ordres de son supérieur » (Salingue, 2014). La faillite du processus de paix prend donc racine dans la nature même des accords d'Oslo, qui constituent finalement « une réorganisation du dispositif d'occupation israélienne, misant sur la cooptation de la direction historique du mouvement national palestinien au sein des structures coloniales » (Salingue, 2014). Dès 1994, la linguiste israélienne Tanya Reinhart avertit :

« Depuis le début, on peut identifier deux conceptions sous-jacentes au processus d'Oslo. La première est que ce processus peut réduire le

¹³ « Ferveur » en arabe, acronyme de *harakat al-muqâwama al-islâmiya* (« Mouvement de résistance islamique ») ; mouvement islamiste fondé par les Frères musulmans en 1987, au lendemain du déclenchement de la première Intifada.

coût de l'occupation grâce à un régime palestinien fantoche, avec Arafat dans le rôle du policier en chef responsable de la sécurité d'Israël. L'autre est que le processus doit déboucher sur l'écroulement d'Arafat et de l'OLP. L'humiliation d'Arafat, sa capitulation de plus en plus flagrante conduiront progressivement à la perte de son soutien populaire. L'OLP va s'effondrer ou succomber à des luttes internes. [...] Et il sera plus facile de justifier la pire oppression quand l'ennemi sera une organisation islamiste fanatique. » (Salingue, 2014)

Dans le même temps, dans le camp israélien, les données ne sont pas non plus propices à l'entente. Yitzhak Rabin, assassiné en 1995 par un ultra-nationaliste israélien, est succédé par Shimon Peres, qui choisit la « fuite en avant » plutôt que la paix, à travers son offensive contre le Liban et son discours guerrier (Charif, 2005). En l'absence d'une direction déterminée et rassurante, les Israéliens craignent alors la paix plus que la guerre, et, dans une atmosphère de crispation générale, élisent en 1996 un Benyamin Netanyahou¹⁴ farouchement anti-Oslo (Charif, 2005).

Il s'agit, dans un sens, de l'expression au niveau politique d'une droitisation de la société israélienne. Un nouveau bloc socio-politique émerge sur le devant de la scène : des représentants des juifs orientaux¹⁵ de deuxième génération (religieux et traditionalistes), d'immigrés soviétiques/post-soviétiques (avec une tendance fortement nationaliste), de religieux orthodoxes et de colons (dont certains sont ardemment messianiques). Ces différentes communautés sont unies par l'absence de confiance envers les Palestiniens et les voisins arabes, le rejet des accords d'Oslo et la haine envers la gauche israélienne (Charif, 2005). De plus, le retrait, au même moment, des citoyens arabes israéliens du processus électoral, en signe de protestation contre les discriminations qu'ils subissent, ne fait que contribuer à approfondir le déclin de la gauche en Israël (Charif, 2005). La question du retour des réfugiés palestiniens agite également le « camp de la paix », et amplifie les incertitudes existentielles qui règnent dans une société qui, à défaut de croire à un consensus avec l'adversaire, se contente de réfléchir à la meilleure façon de le dominer (Charif, 2005).

Par ailleurs, le soutien inconditionnel des États-Unis envers Israël n'y est pas pour rien dans la morosité du processus de paix. Israël représente une force régionale dont les différents gouvernements américains successifs doivent tenir compte, surtout suite à son accès supposé à l'arme nucléaire¹⁶ (Charif, 2005). Du temps de la Guerre froide, l'État américain propose quelques initiatives de paix, non pas vraiment pour parvenir à une solution définitive et équilibrée du conflit mais plutôt pour veiller à la sécurité de ses intérêts (notamment pétroliers) dans la région, en éloigner les Soviétiques, et affaiblir les positions des forces nationalistes arabes pro-Est (Charif, 2005). Mais même après l'effondrement de l'Union soviétique et la destruction de l'Irak de Saddam Hussein, au niveau symbolique aussi, l'élite

¹⁴ Benyamin Netanyahou, Premier ministre d'Israël de 1996 à 1999, puis depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui.

¹⁵ Désignés en Israël par le vague terme de *Mizrahim* (« Orientaux » en hébreu), ils regroupent toutes les communautés qui ne sont pas Ashkénazes : du Maroc au Caucase, en passant par l'Irak, l'Iran ou encore le Yémen – hors Éthiopie toutefois. En contexte francophone, on a plus souvent l'habitude de parler d'une dichotomie Ashkénazes/Sépharades. En Israël, environ 60% de la population a au moins un grand-parent mizrahi (selon *The Hague's Institute of Social Studies*, 2005).

¹⁶ Tel que révélé par l'affaire Mordechai Vanunu (1986).

politique américaine continue de s'identifier à Israël car l'assimilant à l'Occident, sa culture et ses valeurs politiques, contribuant de ce fait à la consolidation de l'alliance entre les deux pays. Une alliance qui repose, au-delà de l'attachement de la communauté juive américaine à l'État hébreu, sur la fidélité de l'importante sphère évangéliste, touchée par des sentiments anti-musulmans, anti-arabes et donc anti-palestiniens, dans la foulée de la « guerre contre le terrorisme » (Charif, 2005).

En somme, le paradigme des deux États promu par les accords d'Oslo est basé sur deux hypothèses majeures qui peinent à se matérialiser (Inbar, 2009). La première est que les nationalismes palestinien et sioniste sont conciliables, et qu'un éventuel État palestinien est capable de vivre en paix aux côtés d'Israël (Inbar, 2009). La deuxième est que le mouvement national palestinien n'attend que l'opportunité de fonder un État (Inbar, 2009). Les deux conjectures sont détachées de la réalité politique de la région.

Les attitudes des différents camps sur les questions centrales du statut de Jérusalem et du Mont du Temple/Haram al Sharif, du droit au retour des réfugiés palestiniens, et des frontières, se révèlent trop divergentes ; les Palestiniens se montrent particulièrement intransigeants et incompetents sur le plan politique, mais une partie des Israéliens également, comme l'illustre l'assassinat de Yitzhak Rabin (Inbar, 2009). Après le déclenchement de la seconde Intifada, les positions d'Israël se durcissent, et la perception de la menace s'accroît du fait de l'assimilation des mouvements de résistance palestiniens à la nébuleuse islamiste radicale (Lévy, 2008), notamment à travers les positions et actions violentes du Hamas ; par conséquent, une majorité d'Israéliens cessent de croire que l'Autorité palestinienne peut apporter la paix. À défaut de percevoir un partenaire palestinien crédible, l'unilatéralisme devient donc pour Israël l'option privilégiée, qui se manifeste par exemple dans la construction de la barrière de sécurité et de ses multiples dispositifs annexes, ou encore le retrait unilatéral de Gaza en 2005 (Inbar, 2009). Naturellement, dans un contexte permettant à Israël de regagner de la sympathie aux yeux du monde, il s'agit par la même occasion d'une aubaine pour ses tendances colonialistes (Lévy, 2008).

Cette nouvelle « occasion » n'est ainsi pas exploitée et le Proche-Orient demeure, en raison des positions rigides des États-Unis, d'Israël et des Palestiniens, un « cimetière des occasions perdues » selon le journaliste français Alain Gresh. Le processus d'Oslo ne pourra plus être relancé après 2000, au déclenchement de la seconde Intifada.

1.2. Aujourd'hui, une situation d'entremêlement *de facto*

1.2.1. Au niveau géographique et politique

Force est de constater qu'aujourd'hui, et depuis 1967, sur l'ensemble du territoire issu de l'ancienne Palestine mandataire, il existe déjà, dans un sens, un État binational intégré (*a one-state reality*, comme on dirait en anglais), bien que profondément asymétrique. Tout d'abord, il y a une mixité plus ou moins importante entre Israéliens/Juifs et Palestiniens/Arabes, selon l'échelle considérée. Elle est particulièrement remarquable dans bon nombre de grandes villes israéliennes comprenant une grande minorité arabe : Jérusalem, Jaffa, Haïfa, Acre, Lod, Ramla, etc. Cependant, à plus grande échelle, il s'agit plutôt de vastes

enclaves ethniques homogènes, telles que le « Triangle arabe », concentration de localités à majorité arabe dans le nord d'Israël (notons qu'environ 70% des Arabes israéliens vivent en localité à grande majorité arabe), ou encore les colonies israéliennes en Cisjordanie, particulièrement denses le long de la Ligne verte. Mais cette réalité d'enchevêtrement (hiérarchisé) se manifeste surtout au niveau du contrôle du territoire, de la sécurité et de l'administration.

A Jérusalem, dont la partie orientale, jordanienne de 1948 à 1967, est formellement annexée par l'État hébreu, la carte communautaire ressemble à un complexe patchwork (voir carte n°2). Plus étonnant encore, les accords d'Oslo divisent la Cisjordanie en trois zones : A, B et C (voir carte n°3), qui se présentent ainsi :

- La zone A recouvre environ 18% de la superficie totale de la Cisjordanie et regroupe près de 50% de la population ;
- La zone B : près de 18% du territoire et environ 40% de la population ;
- La zone C : à peu près 60% du territoire et environ 6% de la population.

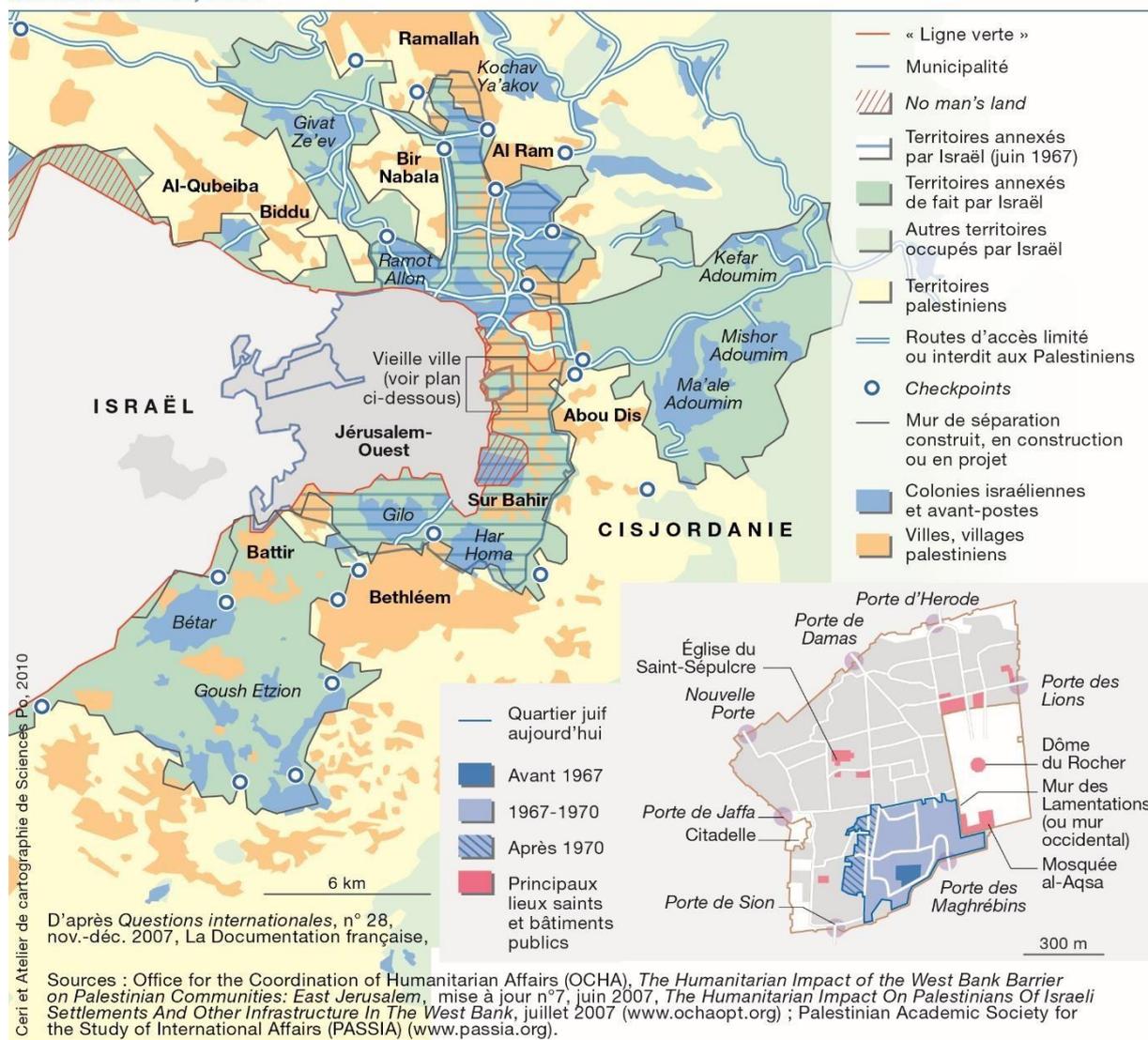
(d'après le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies – l'OCHA)

Sur le papier, l'Autorité palestinienne ne possède l'entière responsabilité des questions civiles et de sécurité que dans les espaces désignés comme zone A – ce qui comprend les plus grandes agglomérations urbaines palestiniennes, à l'exception de la ville d'Hébron, en partie sous contrôle de l'armée israélienne (Amar, 2018). L'espace territorial des zones A et B (zone B sous contrôle civil palestinien et sous contrôle militaire conjoint israélo-palestinien, et comprenant essentiellement des communes rurales et des villages) n'est pas contigu, contrairement à la zone C, qui couvre toute la superficie restante (Amar, 2018). La zone C compte la plupart des infrastructures clés de la Cisjordanie, dont le réseau routier principal, et est totalement sous la tutelle de l'armée israélienne en ce qui concerne la sécurité et même les affaires civiles (Amar, 2018). Quant à la bande de Gaza, Israël continue d'exercer un contrôle total sur son espace aérien et maritime ainsi que sur ses points d'accès terrestres. C'est donc le même gouvernement, celui d'Israël, qui a le monopole de l'usage de la force dans l'ensemble de l'espace israélo-palestinien (Sheizaf, 2012). Enfin, Israël contrôle même le registre d'état-civil conjoint de la population de Cisjordanie et de Gaza, et continue donc de déterminer qui est « résident palestinien » et qui est « étranger » sur ces territoires (Amar, 2018).

La cinéaste israélienne Ariella Azoulay et le philosophe israélien Adi Ophir (2012) affirment que l'administration en place dans les territoires occupés, dans toute sa diversité, fait partie intégrante du régime politique de l'État d'Israël, et que, contrairement au discours officiel israélien, elle semble s'inscrire dans un feuilletage politique et territorial cohérent censé se maintenir dans la durée, plutôt que de servir de simple arrangement temporaire. Dans le cas de l'espace israélo-palestinien, « entremêlement » est donc synonyme de « domination ». Ainsi, dans le cadre de ce système unifié, mais sous contrôle israélien, les différents groupes de population ne jouissent pas des mêmes droits. Les Juifs israéliens bénéficient d'une représentation politique complète et peuvent donc agir sur leur destin politique (Sheizaf, 2012). Les citoyens palestiniens d'Israël, plus d'un million, possèdent

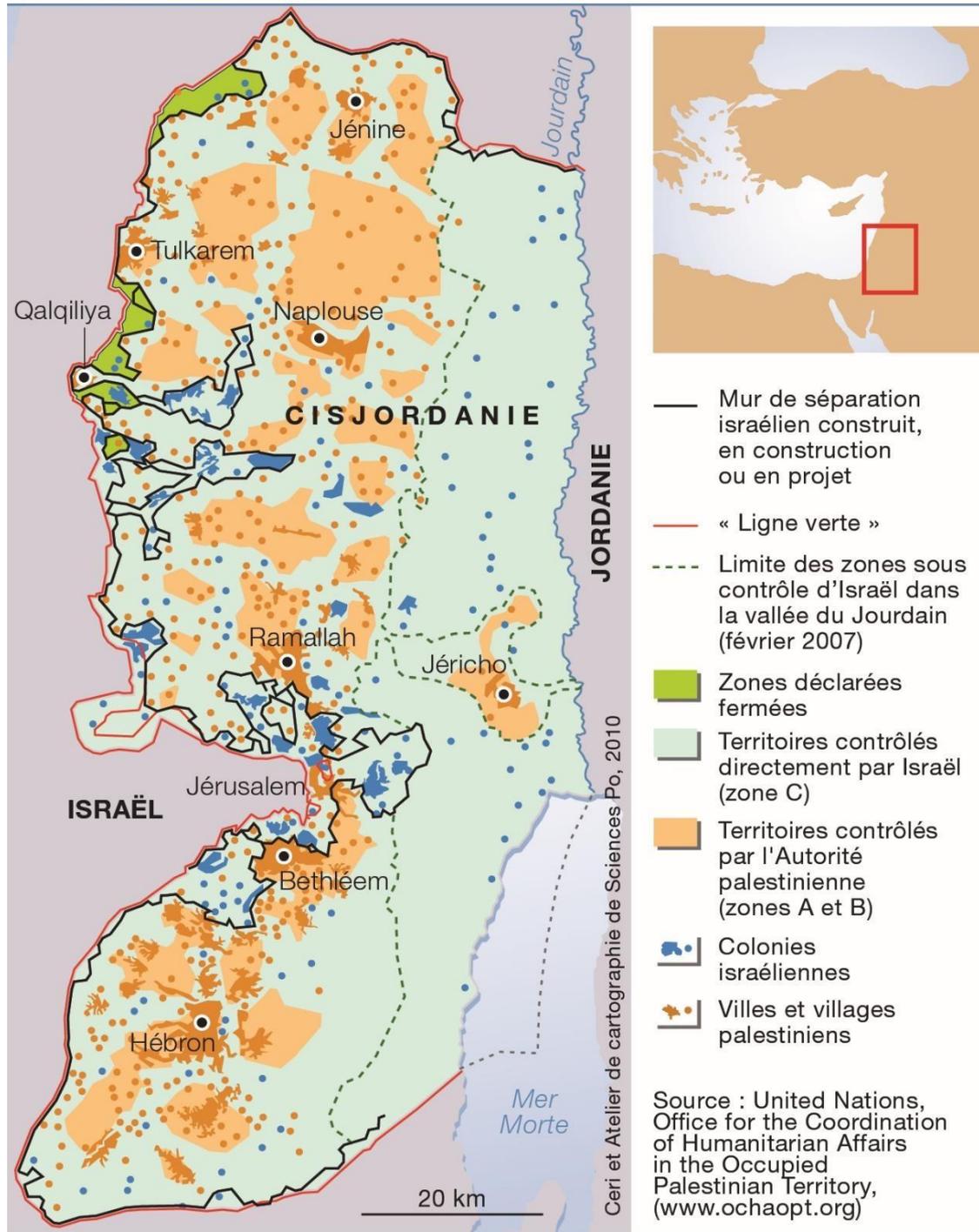
Carte n°2

Jérusalem-Est, 2007



Source : Alain Dieckhoff, "Quelles frontières pour l'État d'Israël ?", CERISCOPE Frontières, 2011, [en ligne], consulté le 19/07/2019, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/quelles-frontieres-pour-letat-disrael>.

La Cisjordanie, 2010



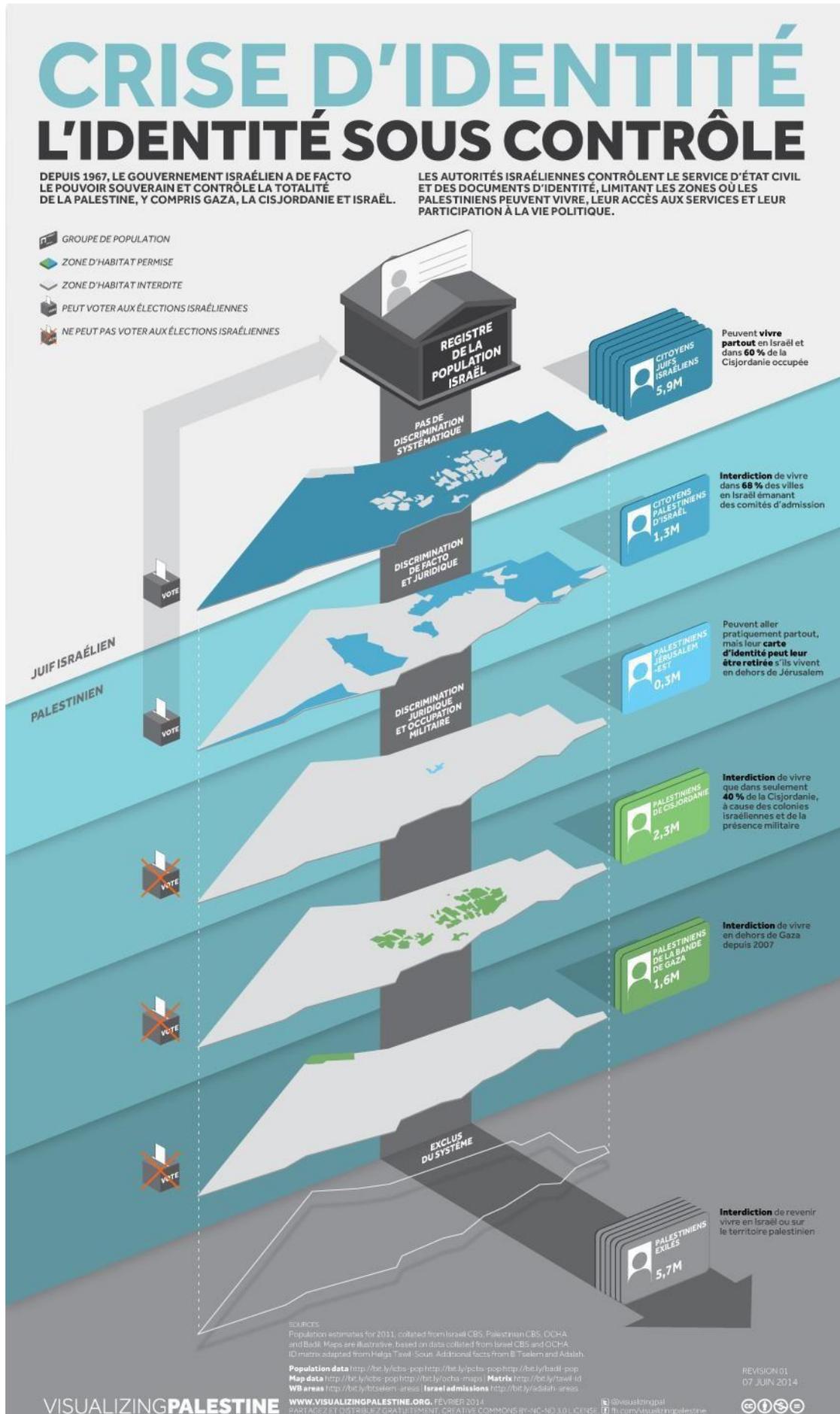
Source : Alain Dieckhoff, "Quelles frontières pour l'État d'Israël ?", CERISCOPE Frontières, 2011, [en ligne], consulté le 19/07/2019, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/quelles-frontieres-pour-letat-disrael>.

moins de droits individuels et collectifs (interdiction de s'installer dans 68% des municipalités israéliennes et droit de construire strictement conditionné), mais peuvent tout de même voter (Sheizaf, 2012). Les 300.000 Palestiniens résidant à Jérusalem ont encore moins de droits que les citoyens d'Israël, et ne peuvent voter qu'aux élections municipales (Sheizaf, 2012). Viennent ensuite les 2,3 millions de ressortissants palestiniens de Cisjordanie aux droits extrêmement restreints ; ils ne peuvent circuler librement, sont jugés par des tribunaux militaires et ne possèdent aucune représentation politique dans ce système. Sans surprise, les 1,6 million de Gazaouis, quant à eux, se retrouvent au bas de l'échelle en termes de libertés et de droits (voir figure n°1).

La nature du quadrillage géographique et administratif en Cisjordanie accompagne et renforce cette domination. L'espace cisjordanien est dissous dans un réseau de présence israélienne : la barrière de sécurité (mur de béton/barrage électronique), les *checkpoints*, les implantations officielles ou spontanées, les routes interdites aux Palestiniens, les zones militaires, et l'espace cultivé par les Israéliens (Lévy, 2008). Alors que l'on a tendance à croire qu'une frontière étanche, comme westphalienne, vient séparer deux espaces distincts, l'un israélien et l'autre palestinien, cette configuration territoriale imposée par Israël compense en fait le degré d'imbrication entre ces zones (Azoulay et Ophir, 2012). C'est au niveau de la mobilité des différentes catégories de population que cela se vérifie le mieux, l'espace étant avant tout un lieu pratiqué. En effet, cette politique, au-delà de filtrer l'entrée des Palestiniens en Israël et de réguler leurs mouvements au sein de la Cisjordanie, soumet les populations à des régimes de temps distincts, en ralentissant les mouvements des Palestiniens, tout en fluidifiant les mouvements des Israéliens (Parizot, 2009). Selon l'architecte israélien Eyal Weizman (2007) : « la construction de routes de contournement, de tunnels et de ponts pour relier et fluidifier la circulation entre les colonies israéliennes de Cisjordanie et Israël a créé un *hyper-espace* israélien fluide, détaché d'un *infra-espace* palestinien profondément fragmenté ». Par exemple, l'homogénéité territoriale entre la Méditerranée et le Jourdain est frappante lorsque l'on conduit de Tel Aviv au bloc colonial de Gush Etzion sans que l'on perçoive de changement de souveraineté (White, 2007) ; à l'inverse, et bien que la plupart des routes de contournement soient utilisées à la fois par des conducteurs israéliens et palestiniens, certaines routes reliant les colonies à Israël sont complètement interdites aux Palestiniens de Cisjordanie (Parizot, 2009). De plus, pour que ces derniers traversent la Ligne verte (ceux d'entre eux qui n'ont pas de passif d'incarcération en Israël ou qui ne sont pas jugés dangereux), ils nécessitent un permis, défini en fonction d'un profil social (âge, situation matrimoniale, profession, etc.), qui est plus ou moins difficile à obtenir selon les périodes – notamment lorsqu'il est question pour Israël de faire pression sur l'Autorité palestinienne en appliquant des sanctions collectives (Parizot, 2009). Naturellement, entre l'expérience des Juifs israéliens et celle des Palestiniens de Cisjordanie s'intercalent celles, intermédiaires, des Palestiniens de Jérusalem-Est et des Palestiniens d'Israël (qui peuvent circuler comme le reste des Israéliens, mais qui font l'objet d'un traitement différent aux *checkpoints*, ce qui les positionne dans un autre régime de temps) (Parizot, 2009). Dans tous les cas, c'est bien les « douanes » israéliennes qui disposent des clés de la Palestine historique, pour tout mouvement interne, mais aussi pour toute entrée et sortie.

En outre, l'expansion administrative et territoriale israélienne ne fait qu'accentuer cet entrelacement. Par exemple, en Cisjordanie, la bande de terre orientale s'étendant du nord au

Figure n°1 : Le système de feuillement israélo-palestinien



Œuvre libre – Source: visualizingpalestine.org/visuals/identity-crisis-the-israeli-id-system (consulté le 19/07/2019)

sud entre les Monts de Judée et le Jourdain fait partie de deux conseils régionaux israéliens, Arvot HaYarden et Megillot, où la plupart des aspects du droit israélien s'appliquent aux colons et aux colonies, les annexant effectivement à l'État d'Israël (Amar, 2008). Les implantations israéliennes dans la zone montagneuse bloquent le potentiel de développement urbain des villes et villages palestiniens situées le long de la crête, et en interrompent la contiguïté territoriale (Amar, 2008). À Jérusalem également, les activités de colonisation au sein et autour de la Ville sainte entraînent l'expropriation de vastes étendues de terres palestiniennes privées, coupent la Cisjordanie en deux, bloquent le développement urbain de Bethléem et l'isolent des communautés palestiniennes avoisinantes (Amar, 2008).

1.2.2. Au niveau économique

Le schéma de feuilletage israélo-palestinien se retrouve aussi sur le plan économique. En effet, on note une intégration inégale de l'économie palestinienne à l'économie israélienne, dans un rapport de subordination de la première à la seconde (Salingue, 2013) – un modèle colonial de type *centre-périphérie* (Naqib, 2018). Israël possède une emprise totale sur les importations et exportations vers et depuis les territoires palestiniens, ce qui astreint commerçants et négociants en matières premières à importer des produits israéliens (90% à 95% des importations dans les territoires palestiniens à partir de 1967) (Salingue, 2013). La création de toute entreprise, l'enregistrement de toute marque, ou la plantation d'arbres fruitiers, sont autant d'initiatives soumises à l'approbation de la puissance occupante (Salingue, 2013). Producteurs et marchands palestiniens s'adaptent aux besoins de l'économie israélienne (Naqib, 2018). L'État hébreu régit aussi les cours de la monnaie commune (le shekel israélien), la mobilité de la population et la circulation des marchandises entre zones palestiniennes, l'accès (entre autres ressources) à l'eau et au carburant, et les six points de passage commerciaux inclus dans la barrière de séparation. Il va sans dire que l'étranglement israélien de Gaza engendre des conséquences encore plus critiques sur l'économie, fragile, de la Bande.

Grâce à cette mainmise sur les structures économiques palestiniennes, Israël peut se concentrer sur la spécialisation de son industrie des hautes technologies (dans laquelle le pays est aujourd'hui reconnu comme champion mondial), pendant que les territoires occupés sont consacrés aux productions à faible valeur ajoutée et peu modernes (textile, chaussures, etc.) (Salingue, 2013). Ces derniers sont revendus, par un processus de sous-traitance, comme produits finis estampillés « made in Israel » (Salingue, 2013). De plus, les terres agricoles les plus fertiles et les plus rentables étant confisquées pour l'agriculture israélienne, des centaines de milliers de Palestiniens sont contraints de rechercher du travail en Israël même (quand ce n'est pas en dehors de l'espace israélo-palestinien) et constituent ainsi un considérable et précieux flux de main d'œuvre (Salingue, 2013). Le marché israélien n'est toutefois pas ouvert aux travailleurs en provenance de la bande de Gaza, puisqu'en 2007, suite au siège de Gaza imposé par Israël après la prise de pouvoir par le Hamas, leur entrée est définitivement interdite (Parizot, 2009).

La poursuite de l'occupation et de la colonisation empêchant tout progrès économique durable, il s'avère que l'augmentation de la production palestinienne et du niveau de vie dans

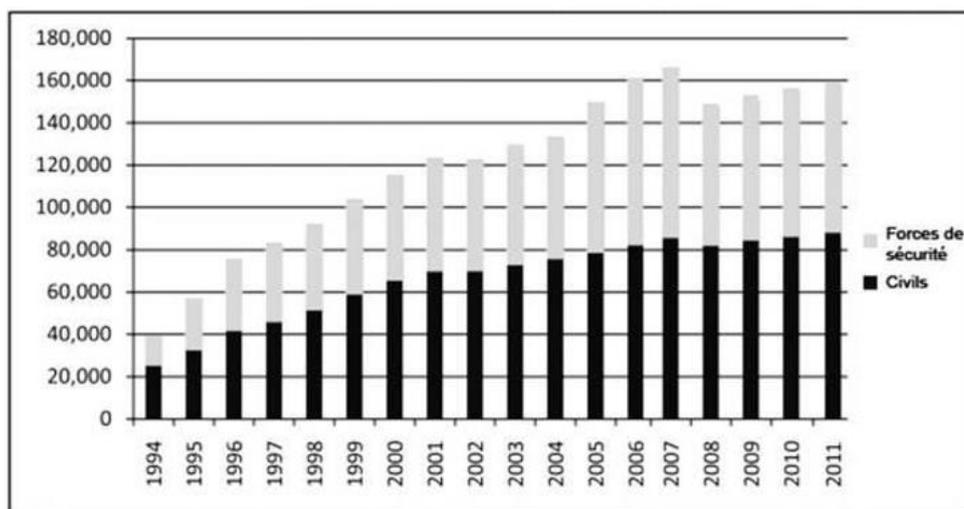
les territoires palestiniens, sous l'impulsion des efforts du Premier ministre de l'Autorité palestinienne Salam Fayyad, n'a pas pu se transformer qualitativement en développement économique, et n'a pas réussi à améliorer significativement les conditions de vie des Palestiniens (Salingue, 2013). *A contrario*, on observe depuis Oslo une hausse importante du chômage et un accroissement de la pauvreté (Naqib, 2018). Car de même qu'au niveau géographique et politique, sur le plan économique également, « entremêlement » et « domination » vont de pair. Visiblement en effet, il ne s'agit pas seulement de conséquences économiques résultant de l'occupation israélienne, mais bien d'une véritable stratégie économique israélienne prévue à l'égard des territoires occupés, instaurée par le Protocole de Paris signé en 1994 (Salingue, 2013). Principal document organisant les relations économiques entre Israël et les « zones autonomes », le Protocole de Paris, dont le suivi est assuré par un « Comité économique conjoint », établit une formalisation de l'union douanière préexistante *de facto* depuis l'occupation de 1967 (avec pour référence les tarifs douaniers israéliens), des restrictions quantitatives sur certains produits agricoles exportés en Israël depuis la Cisjordanie et Gaza, et la reconnaissance du shekel israélien comme monnaie officielle dans les territoires palestiniens (Salingue, 2013). De plus, le document stipule que la TVA palestinienne doit être alignée sur la TVA israélienne, que l'État d'Israël s'engage à reverser à l'Autorité palestinienne les taxes et droits de douane sur les produits importés (puisque'il contrôle aussi bien les frontières internes qu'externes), et qu'il se réserve le droit de déterminer les conditions et l'ampleur des volumes de main d'œuvre palestinienne accédant au marché du travail israélien (Salingue, 2013).

Cependant, le principe d'une « union douanière » entre les deux entités les maintient dans un rapport d'inégalité structurelle, étant donné que le déséquilibre entre les capacités productives israéliennes et palestiniennes engendre mécaniquement une balance commerciale très défavorable aux Palestiniens. La mise en concurrence, libéralisée, des deux économies, entrave le développement des activités productives dans les territoires palestiniens, qui restent aujourd'hui sous-développées et déstructurées (Salingue, 2013). Israël s'épargne donc par cette domination, le développement d'une économie rivale dans les territoires palestiniens. Quant à la relative liberté d'exporter qu'auraient les Palestiniens, il se trouve que l'alignement des taxes et l'interpénétration des économies israélienne et palestinienne (coût du travail oblige) font que les productions palestiniennes sont peu compétitives dans les marchés arabes environnants, et que, par conséquent, le principal débouché pour les exportations palestiniennes est, en toute logique, le marché israélien (Salingue, 2013). Enfin, le principe du reversement des taxes sur les importations soumet l'Autorité palestinienne à une position de dépendance vis-à-vis d'Israël, qui n'hésite pas à l'utiliser comme moyen de pression (Salingue, 2013).

En outre, depuis les accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne, elle-même à la merci de l'État d'Israël, joue un rôle économique central du fait de son quasi-monopole sur la gestion des aides internationales qui arrivent dans les territoires palestiniens dès les premiers mois de l'autonomie (Salingue, 2013). Durant les années 1994-2000, le volume des aides attribuées à l'AP oscille en moyenne autour de 500 millions de dollars par an, avant de doubler à partir de 2001 (Salingue, 2013). Le *Palestinian Economic Council for Development and Reconstruction*, créé à la demande de la Banque mondiale (en 1993), afin de recevoir et de

gérer l'aide internationale, ne sera jamais autonome (Salingue, 2013). De plus, l'Autorité palestinienne emploie environ 20% des salariés palestiniens (un pourcentage en constante augmentation depuis 1993 – voir figure n°2). De ce fait, l'appareil d'État, au-delà d'être un moyen de capter des ressources conséquentes qui affluent de l'étranger, est également un instrument entre les mains de la direction de l'Autorité palestinienne pour la « légitimation par le salaire » du « processus de paix » (Salingue, 2013). Nombre d'opposants aux accords d'Oslo y voient alors une « paix achetée ». Enfin, une grande partie des dirigeants de l'appareil optent pour des structures économiques leur assurant des sources personnelles de revenus, notamment à travers la création de *holdings* publiques et semi-publiques (telles que la *Palestinian Commercial Services Company*), et de sociétés monopolisant l'importation de telle ou telle marchandise (ciment, sucre, pétrole, tabac, farine, etc.) (Salingue, 2013). Ainsi, cette rente palestinienne, contrairement au cas des monarchies pétrolières, est fondamentalement politique, puisqu'elle ne repose pas sur l'échange d'un quelconque produit marchand, mais sur la tâche attribuée à l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus d'Oslo, qui est de contenir les revendications palestiniennes le temps qu'un hypothétique État indépendant voie le jour (Salingue, 2013).

Figure n°2 – Augmentation du nombre de salariés de l'Autorité palestinienne (1994-2011)



D'après les chiffres de la Banque Mondiale et du Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS)

Œuvre libre – Source : <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/120913/oslo-20-ans-apres-il-n-y-jamais-eu-de-processus-de-paix> (consulté le 19/07/2019)

PARTIE 2

LES LIMITES DU *STATU QUO*

2.1. Une architecture périssable

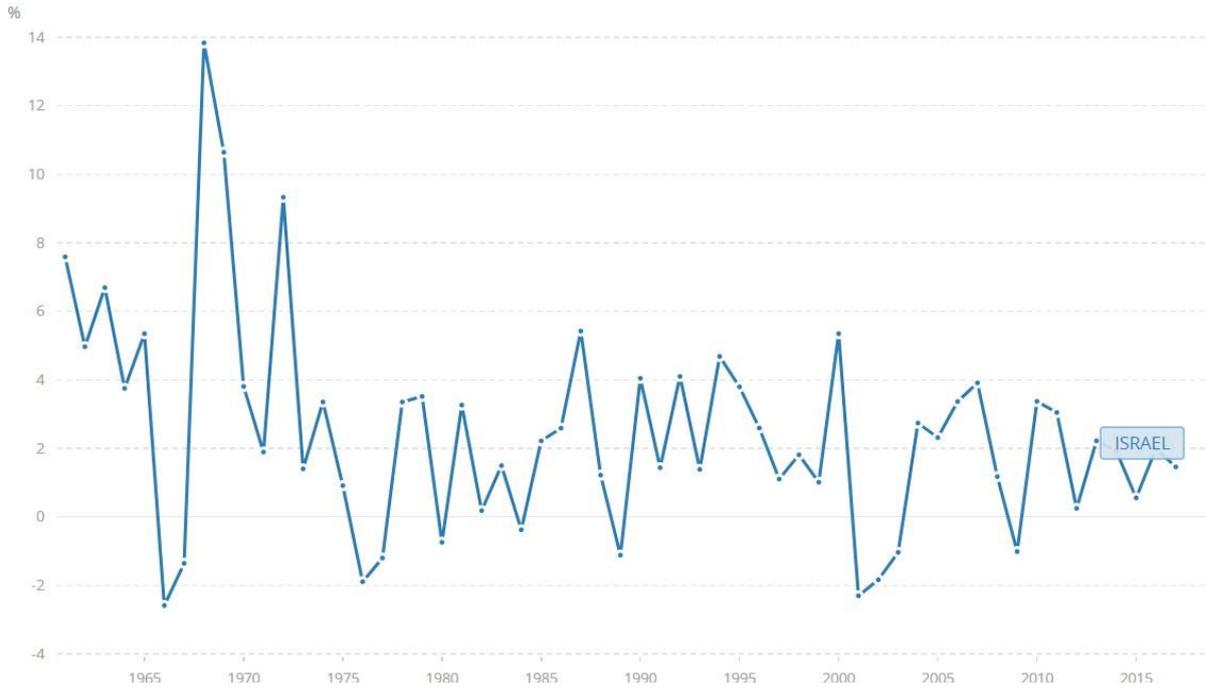
2.1.1. Le coût exorbitant de l'occupation

Naturellement, c'est la population palestinienne qui paie le tribut le plus lourd de l'occupation de ses terres. Au cours des trois dernières décennies, le différentiel en termes de revenu par habitant entre Israël et les territoires palestiniens est passé de 1/7 à 1/14 (UNCTAD, 2018). Outre leurs souffrances et leurs pertes matérielles, les Palestiniens sont contraints de payer des impôts à Israël, alors que ces fonds sont utilisés contre eux pour maintenir et développer l'infrastructure et le système qui les oppriment. Néanmoins, il convient de souligner que l'occupation constitue également un fardeau pour l'État d'Israël, quelques soient les différents bénéfices qu'il en tire (tels que présentés dans la partie **1.2.2**). Au-delà des arguments juridiques et moraux, la question du coût financier, bien qu'elle ne reçoive que peu d'attention au niveau interne, risque d'être l'une des causes majeures de l'épuisement de la configuration géopolitique actuelle de l'espace israélo-palestinien (Hever, 2010).

Jusqu'à la première Intifada, l'État d'Israël ne déploie pas un grand nombre de soldats dans les territoires palestiniens occupés ; il investit très peu dans leurs infrastructures et s'enrichit grâce aux impôts des Palestiniens, leur marché et leur main-d'œuvre bon marché (Algazy, 2006). Cependant, le prix de l'occupation ne cesse d'augmenter depuis. Dans les trois années qui suivent la seconde Intifada, le taux de croissance diminue de 8% à 1%, le tourisme s'effondre et les investissements étrangers chutent drastiquement, ce qui plombe le budget alloué à la santé, l'éducation et les services sociaux (McGreal, 2005). L'effet cumulé des deux Intifadas est alors comparable aux changements structureaux endurés par les pays de l'ancien bloc de l'Est suite à la dissolution de l'Union soviétique, ou encore les changements structureaux imposés par les institutions financières mondiales aux pays en crise économique (McGreal, 2005). C'est dire l'impact désastreux et imprévisible que représente une Intifada pour l'économie israélienne (voir figures n°3 et n°4, illustrant respectivement la chute du PIB par habitant et du PIB à chaque pic de violence).

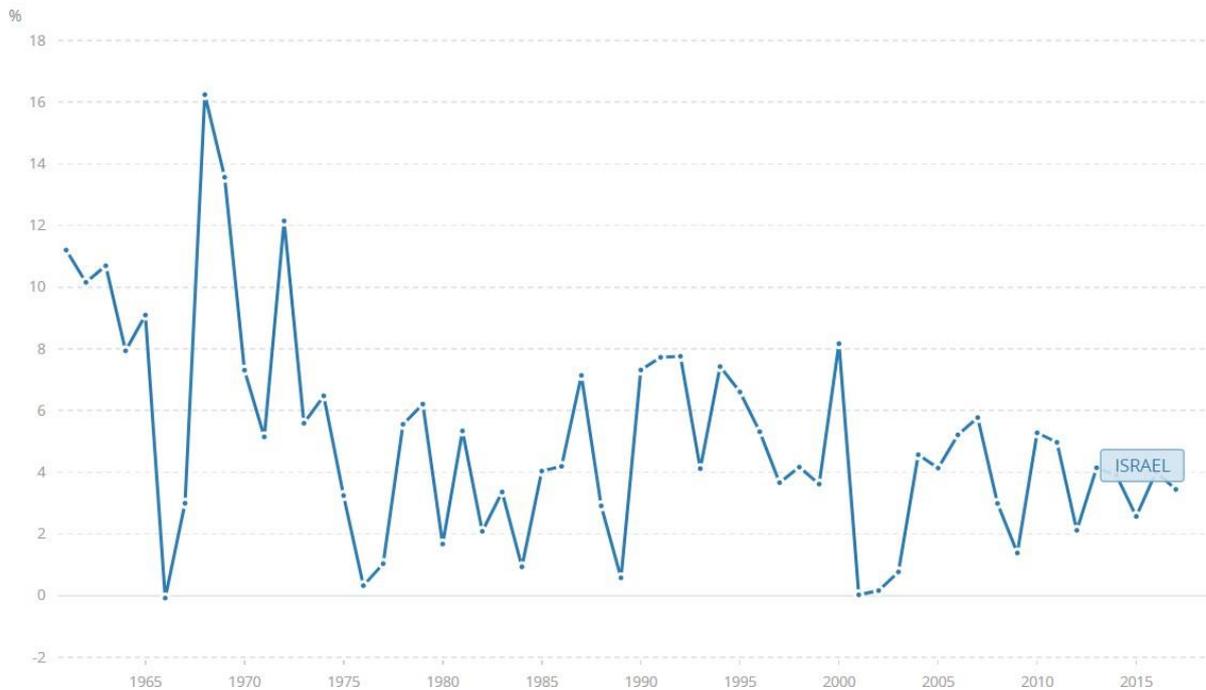
En plus des indemnités payés aux colons retirés de la bande de Gaza en 2005, le coût de l'occupation continue ensuite de s'élever du fait du développement exponentiel des colonies en Cisjordanie. En effet, il est impossible de séparer le coût de l'occupation de celui des colonies, puisque les deux s'alimentent mutuellement pour boucler un cercle vicieux : les dépenses investies pour établir des implantations impliquent des dépenses militaires pour assurer la sécurité des colons, et les dépenses militaires et sécuritaires (dont la fameuse

Croissance annuelle du PIB par habitant israélien entre 1961 et 2017



Œuvre libre – Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.KD.ZG?locations=IL>
(consulté le 19/07/2019)

Croissance annuelle du PIB nominal entre 1961 et 2017



Œuvre libre – Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=IL>
(consulté le 19/07/2019)

barrière de sécurité qui aurait coûté plus de 1 milliard de dollars) permettent à leur tour le développement de colonies supplémentaires (Hever, 2010).

L'ensemble de ces dépenses (que le sociologue israélien Shlomo Swirski estime à hauteur de 6,8 milliards de dollars par an) n'est pas rendu public sous prétexte de sécurité nationale, et même les ministres israéliens, excepté le ministre de l'Intérieur, n'ont pas accès aux chiffres réels du coût de l'occupation (Hever, 2010). Cette confidentialité s'explique par deux raisons. La première est que les subventions spéciales accordées aux colonies incitent les Israéliens à s'y installer et violent ainsi la quatrième convention de Genève (1949) qui interdit le transfert d'une population civile dans un territoire occupé (Hever, 2010). La deuxième est d'éviter l'indignation du public israélien à l'égard du traitement préférentiel qui est réservé aux colons (logements, sécurité sociale, avantages fiscaux, allocations familiales, bourses d'études, etc. – Mebes, 2012), dont le nombre est en constante hausse (Hever, 2010). En effet, d'après les estimations, le gouvernement israélien dépense en moyenne 10 500 dollars pour le citoyen israélien moyen, mais plus du double de ce montant – 24 000 dollars – pour le colon moyen (Hever, 2010). Si cette tendance se poursuit, d'ici 2038, la moitié ou plus du budget israélien sera consacrée au maintien de l'occupation (Hever, 2010). Aucun pays développé ne peut se permettre une telle charge.

D'autant plus que, par rapport aux autres pays de l'OCDE, Israël présente des inégalités socio-économiques alarmantes, et la situation est lentement en train de s'aggraver : le pays a le taux de pauvreté le plus élevé de l'organisation, l'un des taux les plus élevés de salaires précaires (c'est-à-dire 2/3 du salaire médian), et la plupart des régions d'Israël se trouvent en périphérie sociale et économique du cœur dynamique de la *start-up nation* (Swirski, 2017). D'après l'OCDE, déjà en 2013, les 10% les plus riches en Israël possèdent 14,9 fois plus que les 10% les plus pauvres (contre 12,5 fois plus en 2007 et 13,4 fois plus en 2011), en d'autres termes, les 10% les plus riches captent 35,6% de l'ensemble des revenus nationaux, contre 1,7% pour les 10% les plus pauvres (Dattel et Maor, 2015).

En fait, les principaux perdants de l'occupation, en Israël, sont les membres des classes socio-économiques inférieures (Arieli, 2018). Ces Israéliens qui sont lésés par la concurrence de la main-d'œuvre palestinienne bon marché, par les politiques d'austérité fiscale conçues pour transmettre à la communauté internationale un message de stabilité fiscale, et par la réduction des aides sociales et des services publics, au profit du maintien et du développement des colonies (Swirski, 2017). Notons que la stratification socio-économique en Israël s'accompagne d'une certaine dimension ethnique, avec des disparités historiques entre les descendants des premières Aliyot¹⁷, d'origine européenne et conservant majoritairement les rôles administratives et financières du pays, les Mizrahim, arrivés dans les villes de développement¹⁸ et occupant en moyenne des emplois moins qualifiés et moins rémunérés, et enfin les Arabes israéliens, qui, autrefois agriculteurs en grande partie, perdent l'essentiel de

¹⁷ « Ascension » en hébreu, ici : vague d'immigration juive en Terre d'Israël. Plus généralement : acte d'immigration en Terre d'Israël par une personne juive.

¹⁸ Villes créées dans les années 1950 et au début des années 1960 dans la *Peripheria*, régions à faible densité de population au sud et au nord d'Israël, dans le but d'absorber des centaines de milliers de nouveaux immigrants, principalement des Mizrahim, tout en peuplant le territoire du jeune État. Elles sont cependant réputées pour avoir favorisé, dès l'origine, leur marginalisation sociale.

leurs terres en 1948. S'y ajoutent, entre autres, une communauté ultra-orthodoxe (grandissante) traditionnellement paupérisée, et une communauté juive éthiopienne plus récente et aux revenus globalement plus faibles (Hever, 2010).

Pourtant, Israël peut être considéré comme un pays riche. Sur les 34 États membres de l'OCDE, Israël se classe 22^{ème} en termes de PIB par habitant et 19^{ème} en ce qui concerne l'indice de développement humain (qui ne tient pas uniquement compte des performances économiques, toutefois), nombre d'écoles supérieures israéliennes figurent parmi les deux cent meilleures universités du monde, et une grande partie de l'industrie israélienne est propulsée par les hautes technologies (Swirski, 2017). Comment expliquer ce paradoxe ? Cette situation est généralement attribuée aux politiques néolibérales qui dominent depuis le Plan de stabilisation économique d'urgence de 1985, accentuées par des mesures encore plus sévères sous la pression de la seconde Intifada (Swirski, 2017). Loin des idéaux socialistes des pionniers sionistes, on abandonne l'objectif de construire une société de classes moyennes (McGreal, 2005).

Si, avant 1985, l'espoir de réduire les inégalités repose sur les politiques étatiques de solidarité sociale, depuis, il est axé sur la croissance économique, qui est censée créer des emplois et élever le niveau de vie de tous et surtout des plus défavorisés (Swirski, 2017). Dans la pratique, cependant, il se produit le contraire: la privatisation entraîne la formation d'une strate de détenteurs de capitaux qui, réunis, concentrent le décile supérieur des revenus nationaux (Swirski, 2017). Parmi ce décile, émerge une élite, un *one percent*¹⁹ supérieur: en période de croissance, la richesse est captée par le sommet de la pyramide, pendant que la classe moyenne se rétrécit et que les plus démunis sombrent dans la précarité (Swirski, 2017).

Ce « 1% » affairiste, mondialisé et concentré dans le Gush Dan²⁰, prospère grâce au tournant néo-libéral que prend le pays en 1985, et s'oppose à toute initiative en faveur de l'État providence (telle que l'augmentation de l'impôt sur la fortune ou la revitalisation des services publics), ce qui perpétue et exacerbe les inégalités en Israël (Swirski, 2017). Cela renforce alors la tension entre les agendas socio-économique et politico-sécuritaire. En effet, depuis 1967, l'effort de maintien de la domination politique, militaire et économique des territoires occupés éclipsent souvent les questions socioéconomiques dans le paysage politique israélien (Arieli, 2018). Un État palestinien ou une annexion unilatérale ? Évacuation de telle ou telle colonie ou son expansion ? Un État ou deux ? Deux États en union ? Telles sont les questions qui distinguent finalement les partis politiques et déterminent les résultats des élections, qui affectent la position internationale d'Israël et qui préoccupent les dirigeants de l'État davantage que les questions socioéconomiques (Swirski, 2017).

Mais il existe un autre « 1% » qui contribue à miner l'économie israélienne, et qui entretient les inégalités socio-économiques au sein de l'État hébreu. Il s'agit des colons de « Judée-Samarie » et des dirigeants politiques qui les soutiennent et les représentent (Swirski,

¹⁹ En référence au slogan du mouvement *Occupy Wall Street*.

²⁰ « Bloc de Dan » en hébreu, nom de l'aire métropolitaine de Tel Aviv, composée de Tel Aviv-Jaffa mais aussi des villes comme Petah Tikva, Rishon LeZion ou Rehovot. Le Gush Dan compte 3,9 millions d'habitants (45% de la population du pays) et possède un PIB équivalent à celui de Vienne (150 milliards de dollars), sur 8% seulement de la superficie israélienne.

2017). Puissants et motivés idéologiquement, ils imposent leur veto à toute tentative diplomatique impliquant l'évacuation des territoires occupés, et bloquent tout arrangement pouvant déboucher sur l'émergence d'un État palestinien indépendant (Arieli, 2018). De plus, les politiques économiques de 1985 n'ayant jamais franchi la Ligne verte, ils privilégient les investissements (souvent colossaux) dans la Cisjordanie juive, au détriment de la *Peripheria* israélienne (Arieli, 2018).

En somme, les deux élites ont ceci en commun qu'elles empêchent un développement équitable de l'économie israélienne en s'appuyant sur l'occupation. Déconnectée du malaise social israélien, l'élite affairiste, profite du traitement néo-libéral des crises économiques résultant des soulèvements palestiniens, tandis que l'élite messianique-colonialiste, faisant abstraction de tout bon sens politique, cite chaque épisode de violence comme preuve de l'absence de partenaire de négociation crédible du côté palestinien (Swirski, 2017). Pour l'instant, la majorité des Israéliens considèrent le *statu quo* comme une question politique ou militaire sans rapport avec le contexte socio-économique décrit plus haut, bien que nombre d'Israéliens en situation difficile soient justement attirés par les allocations qui les attendent dans les « territoires » (Hever, 2010). Si la religion et le nationalisme sont les véritables leviers pour conserver l'adhésion du public israélien aux manœuvres de leur gouvernement, et sachant que la résistance palestinienne n'est pas prête de s'arrêter, il s'agit d'une stratégie qui pourrait ne pas suffire à long-terme compte tenu du creusement des inégalités, surtout dans le cas où les soutiens traditionnels d'Israël, les États-Unis et l'Union européenne, suspendent leur aide financière et leur confiance, ou encore en cas d'effondrement de l'Autorité palestinienne.

2.1.2. La fragilité de l'Autorité palestinienne

Pendant les années Arafat (1994-2004), la communauté internationale éprouve des difficultés à contrôler le bon usage de l'aide octroyée à l'Autorité palestinienne (Michael et Guzansky, 2016). Il faut dire que, de son vivant, Yasser Arafat perpétue le schéma politique révolutionnaire en n'assurant pas le développement des institutions « post-révolution » (Michael et Guzansky, 2016). Ainsi, afin de conserver son autorité, il veille à cloisonner les appareils pseudo-étatiques qu'il a lui-même mis en place, et à limiter leur autonomie au maximum par la logique du « diviser pour mieux régner » (Michael et Guzansky, 2016). Inefficace, corrompu et opaque, le résultat est une forme de semi-État défaillant, incapable de garantir la collecte d'impôts, par exemple (Michael et Guzansky, 2016). De même, les services publics fournis par l'Autorité palestinienne sont de piètre qualité. Les écoles publiques de Cisjordanie n'accueillent que les enfants les plus pauvres du territoire, puisque toute famille qui en a les moyens envoie son enfant dans une école privée, afin de lui offrir une éducation correcte (Peterson, 2017). Les hôpitaux publics sont délabrés, à l'équipement archaïque, voire dangereux – et là aussi, ce sont les cliniques privées qui prennent souvent le relai (Michael et Guzansky, 2017). Plus visibles encore sont les routes, les parcs et les espaces verts de Cisjordanie qui sont dans un état déplorable, ainsi que les bâtiments historiques complètement délaissés, sauf dans les zones de Ramallah que fréquentent les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne (Michael et Guzansky, 2017).

Pour les différentes raisons que nous avons présentées précédemment (voir partie 1), l'Autorité palestinienne se retrouve aujourd'hui dans une grave crise de légitimité démocratique. Si sa raison d'être, qui est de servir d'entité intermédiaire préparant la constitution d'un État indépendant, n'est plus d'actualité, pourquoi maintenir une telle structure, se demandent les Palestiniens ? (Williams, 2016). Mahmoud Abbas, élu en 2005 président de l'Autorité palestinienne suite au décès de Yasser Arafat, reste au pouvoir même si son mandat de quatre ans a expiré en 2009 – les élections étant reportées indéfiniment en raison des différends entre le Fatah et le Hamas rivaux²¹, qui contrôlent respectivement la Cisjordanie et la bande de Gaza (Hatuqa, 2016). D'ailleurs, Mahmoud Abbas, âgé de 83 ans et en mauvais état de santé, n'a pas de successeur évident (Williams, 2016). Le défunt parlement, le Conseil législatif palestinien, ne s'est pas réuni depuis 2007, car nombre de ses membres sont détenus dans les prisons israéliennes pour diverses infractions politiques, dont l'appartenance au Hamas (Hatuqa, 2016).

Cette crise d'autorité est exacerbée par la répression de l'Autorité palestinienne contre l'opposition, même pacifique (Hatuqa, 2016). Régulièrement, les forces de l'ordre palestiniennes répriment les manifestants qui osent revendiquer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de vie (Hatuqa, 2016). Il se trouve que l'Autorité palestinienne consacre près d'un tiers de son budget à la sécurité, soit environ le même montant qu'elle consacre à la santé et à l'éducation réunies ; et le secteur de la sécurité emploie environ 40 % des 145 000 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne (Hatuqa, 2016). De plus, celle-ci est confrontée à un réel risque de banqueroute, ne payant actuellement plus qu'une partie de ses fournisseurs et amplifiant son endettement auprès des banques « à l'extrême limite de l'acceptable » (Smolar, 2019). Selon la Banque mondiale, le constat est sombre : si la croissance est quasi nulle dans les territoires palestiniens en 2018, le déficit budgétaire en 2019 pourrait atteindre 1 milliard de dollars, malgré une aide internationale de 676 millions de dollars (Smolar, 2019).

Un « profond sentiment d'aliénation et de désespoir » règne à Gaza et en Cisjordanie, en particulier parmi la jeune génération (Hatuqa, 2016). En effet, en plus de la détresse politique générale, le marché du travail, par manque d'investissements et de création d'emplois, ne suit pas le niveau d'éducation élevé des Palestiniens²² (Arnon et Bamyra, 2015). Un grand nombre de ces derniers, qui poursuivent des études supérieures (dans les dix universités palestiniennes ou en Jordanie), se retrouvent soit au chômage (28,4% selon l'Organisation internationale du travail) soit à occuper des emplois pour lesquels ils sont largement surqualifiés (Arnon et Bamyra, 2015).

En outre, au lieu d'être perçue comme le présage d'un futur État palestinien indépendant, l'Autorité palestinienne est considérée par une grande partie des Palestiniens comme le gardien de l'expansion israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La plupart des récents sondages montrent que 64% des Palestiniens souhaitent que la collaboration sécuritaire qu'entretient l'Autorité palestinienne avec Israël soit suspendue (Hatuqa, 2016).

²¹ Une rivalité qui, bien-entendu, menace également la pérennité de l'Autorité palestinienne, surtout depuis que la bande de Gaza échappe à sa souveraineté.

²² Les territoires palestiniens affichent un taux d'alphabétisation de 95%, tout âge confondu, contre 67% au Maroc, à titre de comparaison (selon l'UNESCO).

Cela est cependant difficile à imaginer alors que l'existence même de l'Autorité palestinienne en dépend, principal (seul ?) héritage des accords d'Oslo. Sachant que la *nomenklatura* palestinienne n'a aucune envie de renoncer aux privilèges liés à son statut, la fin de la coopération sécuritaire avec Israël suppose donc la déstabilisation, voire l'effondrement, de l'Autorité palestinienne – ou inversement.

Si les services de sécurité de l'Autorité palestinienne ne contiennent plus la violence dirigée contre Israël, les mesures préventives et punitives que le Congrès américain imposera à l'Autorité palestinienne, compromettront la capacité de cette dernière à payer ses salariés, et Mahmoud Abbas serait privé des moyens qui lui permettent jusque là d'assurer l'endiguement de la violence palestinienne²³. Une troisième Intifada ne serait alors pas impensable si les armes des forces palestiniennes démembrées sont distribuées à la population, qui s'attaquerait à l'armée israélienne et aux colonies (Saab, 2016). Sans oublier que la fin du Fatah ferait certainement pencher le fragile équilibre politique palestinien du camp des nationalistes laïques vers celui des islamistes du Hamas, étant donné l'influence croissante des islamistes dans le monde arabe (Saab, 2016). Dans le scénario le plus catastrophique, les territoires anciennement dirigés par l'Autorité palestinienne se transformeraient en enclaves de non-droit (Saab, 2016). Dans tous les cas, il est peu envisageable qu'Israël soumette la Cisjordanie à un blocus similaire à celui en place à Gaza (pour les raisons de profond enchevêtrement citées dans la partie 1.2, mais aussi pour des raisons sécuritaires compte tenu de l'expérience gazaouie) et l'État hébreu serait donc contraint d'intervenir, avec toute la charge administrative et les dépenses, notamment militaires, que cela suppose. Enfin, le fait même que ces incertitudes se posent n'incite pas les Israéliens à reprendre les négociations avec une entité qui ressemble déjà, à bien des égards, à un État failli²⁴, puisque tout effort diplomatique s'annulerait en cas de démantèlement de l'Autorité palestinienne (Williams, 2016).

2.2. Des dynamiques régionales et internationales décisives

2.2.1. Le dilemme entre court-terme et long-terme

Si le conflit israélo-palestinien est aujourd'hui en situation d'impasse, c'est notamment parce qu'il est sous-tendu par un certain nombre de dilemmes, qui émanent tous d'une recherche d'équilibre entre les enjeux du court terme et les aspirations du long-terme (Sachs, 2015). En effet, les différentes parties – les États-Unis compris – jonglent, non sans égoïsme politique, mais aussi par crainte (consciente ou non) que la situation ne s'embrace, entre l'engagement dans un processus de paix effectif et durable, d'une part, et d'autre part, la conservation d'un minimum de stabilité dans la région : Israël doit-il traiter avec le Hamas, contre la volonté du président palestinien Mahmoud Abbas, afin de stabiliser et d'améliorer la situation à Gaza? Quelle considération les États-Unis et Israël doivent-ils accorder à Abbas,

²³ Dans un sondage mené par le *Palestinian Center for Policy and Survey Research*, 66% des Palestiniens interrogés (71% dans la bande de Gaza et 63% en Cisjordanie) affirment qu'une insurrection servirait mieux leur cause que les négociations.

²⁴ Depuis la reconnaissance en 2012 de la Palestine comme État observateur non-membre de l'ONU, puis l'adoption officielle, certes illusoire, en 2013, de l'appellation « État de Palestine » (au lieu de « Autorité nationale palestinienne »), on peut presque parler d'État failli *de facto*.

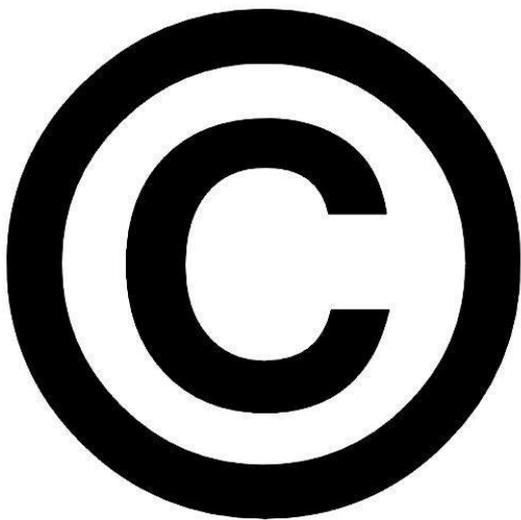
alors que la fin de son règne approche, au vu de son état de santé et de sa côte de popularité baissante? La perspective d'une solution durable semblant très lointaine, les États-Unis de Donald Trump, précieux soutien du camp Netanyahu, doivent-ils continuer de s'opposer à toute approche alternative, coordonnée ou unilatérale? (Sachs, 2015)

Dans la période récente, c'est principalement dans la bande de Gaza, contrôlée par le Hamas et sous blocus israélien, que le conflit israélo-palestinien prend les tournures les plus violentes (Kear, 2018). Cette situation est un facteur majeur de la morosité du processus de paix, occasionne d'innombrables pertes humaines, aussi bien palestiniennes qu'israéliennes (voir figure n°5), et constitue le décor d'une vie infernale pour les habitants de la bande de Gaza (voir carte n°4). Si la solution idéale semble évidemment de désarmer le Hamas et de lever le blocus israélien, il est très peu probable que cela se produise à court-terme. Considéré comme un mouvement terroriste par nombre de pays et d'organisations internationales, le Hamas est loin d'être un interlocuteur modéré, surtout lorsqu'il s'agit d'une solution à deux États, puisque les dirigeants du régime déclarent ouvertement ne pas limiter leurs revendications aux frontières de 1967 (Sachs, 2015). De plus, le Hamas est fortement enraciné dans la bande de Gaza, son unique assise territoriale, mais aussi en Cisjordanie, où il réalise, lors des élections législatives de 2006, le score considérable de 32% (Williams, 2016) ; il est également soutenu politiquement par l'Iran et financièrement par le Qatar et autres parties extérieures (Kear, 2018). Par conséquent, il est indéniable que le Hamas est un acteur qui compte dans le cadre du conflit israélo-palestinien, et que les dirigeants politiques israéliens ne peuvent finalement qu'accepter et prendre en considération.

Dans ce contexte, Israël pourrait assouplir les restrictions imposées à Gaza si des arrangements sécuritaires sont conclus avec le Hamas, en vue de mettre fin aux épisodes de violence entre la Bande et l'axe Ashkelon-Sderot, et faciliter la circulation des personnes et des biens gazaouis (Sachs, 2015). En revanche, un tel accord, bénéfique pour Israël et les Palestiniens, serait mal accueilli par Mahmoud Abbas, censé représenter l'ensemble des Palestiniens, et pourrait être interprété par l'opinion publique palestinienne comme une légitimation des agissements du Hamas (Kear, 2018). La lutte armée paraîtrait alors plus concluante que les négociations, aussi discutable que cela puisse être (étant donné que si, au départ, le Hamas ne s'en prenait pas à Israël depuis Gaza, il n'y aurait pas de blocus, ni la misère qui en résulte, dans la Bande) (Sachs, 2015). De plus, il resterait aussi à convaincre le régime égyptien, hostile aux Frères musulmans (auxquels, rappelons-le, est affilié le Hamas), et engagé dans une bataille contre des groupes prêtant allégeance à Da'esh dans le Sinaï, aux portes de Gaza et d'Israël.

Il s'agit en tout cas d'un dilemme particulièrement délicat, entre, d'une part, négocier avec le Hamas pour éviter que les escalades de violence ne continuent de se répéter, et d'autre part, s'impliquer dans un processus de résolution du conflit global en favorisant le dialogue avec Mahmoud Abbas et son éventuelle succession, plutôt que le Hamas. D'autant plus que le même Abbas représente aussi à court-terme, tel qu'expliqué dans la partie **2.1.2**, un garde-fou essentiel pour la sécurité de la Cisjordanie, et contre l'installation du régime du Hamas dans ce territoire (auquel cas l'influence du mouvement islamiste, placé en position de force, ne se limiterait plus à une simple capacité de nuisance). Toutefois, la question demeure de savoir si

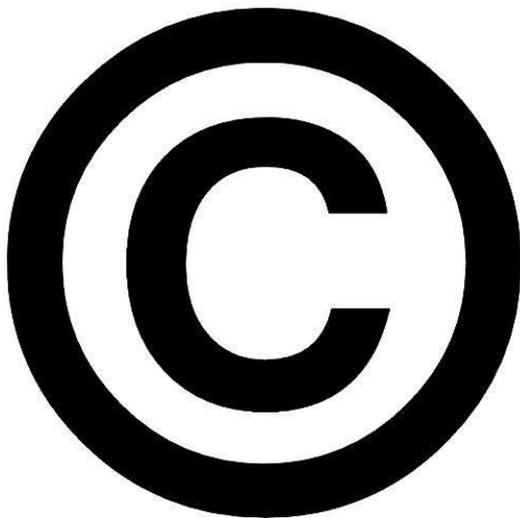
Figure n°5



**Toute
Reproduction
interdite**

Source : <http://jcpa-lecape.org/infographie-la-menace-des-roquettes-du-hamas> (consulté le 19/07/2019)

Carte n°4



**Toute
Reproduction
interdite**

Source : <https://enigmur.hypotheses.org/3929> (consulté le 19/07/2019)

la coopération sécuritaire entre Israël et l’Autorité palestinienne survivra à Mahmoud Abbas, et comment en assurer la continuité.

En outre, jusqu’à la dernière administration Obama, les États-Unis, traditionnel parrain du processus de paix israélo-palestinien, mettent l’accent sur le long-terme et s’opposent à tout accommodement intérimaire, se rangeant ainsi du côté palestinien qui craint que cela ne devienne permanent en l’absence d’une vision claire du stade définitif (Sachs, 2015). Mais depuis le sommet de Camp David II²⁵ en 2000, les dirigeants israéliens déclarent « qu’ils ne doivent plus attendre un partenaire pour une paix totale », mais plutôt, prendre les choses en main et tracer des frontières provisoires – un désengagement unilatéral entamé avec le retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza (Sachs, 2015). Une approche progressive pourrait en effet offrir des avantages tangibles aux deux parties, en permettant par exemple un certain parachèvement de la contiguïté territoriale cisjordanienne et un développement économique plus crédible, mais elle a aussi ses inconvénients (Sachs, 2015). La prise de mesures unilatérales risque de froisser le partenaire palestinien et de donner raison au Hamas, qui estimerait une fois de plus que seule la violence est efficace (Inbar, 2016). D’ailleurs, le désengagement de Gaza est souvent cité par les Israéliens comme une preuve de la futilité d’accorder des concessions aux Palestiniens (Sachs, 2015).

Néanmoins, tout processus de paix est fait d’étapes imparfaites et partielles, et exige, dans une certaine mesure, une politique des petits pas, surtout si les circonstances géopolitiques ne permettent pas de meilleure alternative qui soit plus catégorique, ni d’entrevoir les tant-attendus « objectifs à long-terme ». Israël pourrait alors, par exemple, commencer par évacuer les colonies les plus éloignées de la Ligne verte pour gagner la confiance des Palestiniens.

Bloqués par l’impasse dans laquelle se trouve les relations israélo-palestiniennes, les Palestiniens misent leur dernier espoir sur la scène internationale. En effet, plusieurs initiatives sont prises par la communauté internationale pour reconnaître la Palestine comme État membre à part entière d’organismes internationaux tels que l’ONU, pour fixer un calendrier de la « fin de l’occupation », et pour boycotter les produits issus de la présence israélienne en Cisjordanie – un boycott qui dérape dans certains cas pour englober l’État d’Israël en général (Sachs, 2015). Mais là encore, la communauté internationale peine à faire entendre sa voix, car elle fait face à une résistance de la part des Palestiniens sur les sempiternelles questions du retour des réfugiés palestiniens et de leurs descendants, et de la reconnaissance d’Israël comme État juif ; tout comme elle fait face à une position israélienne irréductible sur la question de l’unité de Jérusalem (Inbar, 2016).

En somme, il est clair qu’Israël et les États-Unis ont intérêt à soutenir vigoureusement un *modus vivendi* à Gaza, malgré les objections de Mahmoud Abbas, tout en incitant ce dernier à s’acquitter de ses responsabilités de président dans la Bande (Sachs, 2015). C’est à lui, et non au Hamas, qu’il faudrait donner le plus de crédit possible étant donné les avantages

²⁵ « Sommet pour la paix au Proche-Orient », tenu en présence de Bill Clinton, Ehoud Barak (premier ministre israélien) et Yasser Arafat, à Camp David (États-Unis), sur le lieu des négociations des précédents accords de Camp David de 1978, qui ont établi la paix entre Israël et l’Égypte. Le sommet ne permet pas aux parties de trouver de compromis.

que cela implique, et par la même occasion ne pas lui permettre de se distancier des responsabilités qu'entraînerait un consensus. De plus, les Palestiniens devront choisir eux-mêmes leur prochain dirigeant, et il est grand temps de se rendre compte que cet horizon se rapproche : Mahmoud Abbas ne sera probablement pas le premier président d'une Palestine indépendante (Sachs, 2015). Les dirigeants israéliens et internationaux feraient bien de s'y préparer aussi et de ne pas compter éternellement sur la présence de Mahmoud Abbas. Ainsi, gérer l'intérim signifie entre autres que toute mesure susceptible de normaliser la situation – y compris le retrait physique israélien ou le transfert de pouvoir à l'Autorité palestinienne dans certaines parties de la Cisjordanie – doit être encouragée, à condition qu'elle ne nuise pas à l'objectif de la partition à long-terme (Sachs, 2015). L'intérim risque de durer un certain temps, quelle que soit la politique actuelle ; la transition devra donc être aussi harmonieuse que possible.

2.2.2. Le rapprochement officiel entre Riyad et Tel Aviv

Bien qu'elle n'ait jamais officiellement reconnu l'existence de l'État d'Israël, l'Arabie saoudite, comme les autres pays du Golfe, n'a pas participé aux conflits armés israélo-arabes, contrairement à des pays comme l'Égypte, la Syrie ou encore l'Irak, et s'est montrée assez détachée de la question palestinienne (Gil, 2018). Si la société saoudienne a cultivé au fil du temps une hostilité envers l'État hébreu, le royaume n'a pas, sur le plan diplomatique, de « position radicale sur le conflit », selon la chercheuse française Elisabeth Marteu. Les relations israélo-saoudiennes ont donc toujours été quasiment inexistantes, et les rares fois où l'Arabie saoudite s'est prononcée sur une solution au conflit israélo-palestinien sont le plan de paix²⁶ proposé en 1981 (qui crée la polémique dans le monde arabe car évoquant une reconnaissance de l'État d'Israël) puis la confirmation en 2002, durant la seconde Intifada, de la possibilité de normaliser ses relations avec Israël à condition qu'un État palestinien soit créé (proposition rejetée cette fois-ci par Israël) (Gil, 2018). Mais ce n'est que lors du Printemps arabe en 2011 que Tel Aviv, craignant l'influence grandissante des Frères musulmans et de l'Iran (notamment sur le Hamas), commence discrètement à se rapprocher de Riyad et de certains États du Golfe de son orbite. Puis la signature controversée de l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien²⁷ en 2015, ainsi que la défiance vis-à-vis de la politique étrangère (au Moyen-Orient en particulier) de l'ancienne administration Obama, consolident la convergence des intérêts sécuritaires entre Israël et certains pays de la péninsule arabique (Marteu, 2018).

Avec l'entrée en jeu de Mohammed ben Salman, prince héritier et vice-Premier ministre d'Arabie saoudite depuis 2017, les signes du rapprochement restent discrets mais sont de plus en plus significatifs (Gil, 2018). En 2017, le Premier ministre Benyamin Netanyahu déclare : « la coordination productive que nous avons avec les États arabes est habituellement secrète,

²⁶ Le plan appelait au « retrait d'Israël des territoires occupés, le démantèlement des colonies, le retour des réfugiés ou leur indemnisation, la liberté des lieux de culte dans les lieux saints et la création d'un État palestinien, en échange du droit de tous les États de la région de vivre en paix » (Gil, 2018).

²⁷ Signé à Vienne par les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, le Royaume-Uni, ainsi que l'Union européenne et l'Iran, cet accord-cadre vise à contrôler le programme nucléaire iranien et à faire lever les sanctions économiques qui étaient imposées au pays.

mais je crois que nos relations avec eux vont continuer à mûrir et à donner des fruits » (Smolar et Barthe, 2017). Et Mohamed ben Salman d'affirmer l'année suivante qu'Israël a « le droit d'exister » et qu'il n'y a « aucune objection religieuse » à son existence (Gil, 2018). En plus du développement de liens économiques indirects entre les deux pays, diverses rencontres sont organisées entre des représentants politiques saoudiens et israéliens, mais aussi émiratis et bahreïnais (Gil, 2018).

Les Etats-Unis voient d'un bon œil ce rapprochement et se disent prêts à le parrainer (Marteu, 2018). En effet, alors que Barack Obama désirait rééquilibrer le rapport de force entre Riyad et Téhéran, Donald Trump souhaite développer l'axe israélo-saoudien pour contrer la menace iranienne (Marteu, 2018). Pour ce faire, une avancée sur le dossier palestinien est indispensable, ne serait-ce qu'un allègement du blocus de Gaza et un gel de la colonisation israélienne en Cisjordanie (Marteu, 2018). D'autant plus que la tolérance de Riyad est de plus en plus arrangeante ; elle s'est manifestée par exemple dans la réaction pour le moins retenue vis-à-vis du transfert de l'ambassade américaine de Tel Aviv à Jérusalem (Eiffing, 2018). Selon le *New York Times*, Mohamed Ben Salman se serait même engagé à concéder l'indivisibilité de Jérusalem aux Israéliens dans tout futur accord, en proposant aux Palestiniens d'opter pour la petite ville d'Abu Dis, située à la bordure Est de la Ville sainte, comme capitale d'un éventuel État palestinien (voir carte n°5).



Donald Trump ne cache pas non plus sa proximité avec le Premier ministre israélien, et surtout, sa volonté de servir d'abord les intérêts d'Israël : reconnaissance en 2017 de Jérusalem comme capitale d'Israël, et menace (la même année) de fermeture de la représentation diplomatique palestinienne à Washington si l'Autorité palestinienne envisageait de poursuivre des officiels israéliens devant la Cour pénale internationale (Marteu, 2018). En même temps qu'il promet un « *deal* du siècle » entre Israéliens et Palestiniens, et plus largement entre Israël et le monde arabe (Jared Kushner a multiplié les visites à Riyad fin 2017, puis Rabat et Amman pas plus tard que cette année, afin de discuter de la question et de préparer un plan de paix), Donald Trump semble pour autant isoler et faire plier Mahmoud Abbas, qui décrit d'ores et déjà le plan comme « la gifle du siècle »²⁸ (Mortimer, 2018).

Il est alors légitime de s'interroger sur ce qui motive l'administration Trump à forcer les dirigeants arabes, en particulier ceux du Golfe, à s'impliquer à nouveau dans le dossier palestinien (cause panarabe par excellence, historiquement), alors que les relations avec Israël n'ont jamais été aussi positives (Marteu, 2018). La réponse se retrouve dans le rapport de force entre les trois parties, puisque la priorité des Saoudiens et Emiratis n'est pas tant Tel Aviv que Washington, consolidant leurs relations avec leur puissant parrain américain (Marteu., 2018). De plus, la menace de l'Iran est devenue prioritaire pour le royaume wahhabite car plus urgente, alors que la question palestinienne ou le conflit israélo-palestinien

²⁸ Jeu de mot en arabe entre *safqa* (coup, affaire) et *saf'a* (gifle).

ne sont plus aujourd'hui au centre des évolutions proche-orientales (Gil, 2018). En tout cas, il semble que les dirigeants du Golfe continuent de réfléchir et d'évaluer les coûts et les bénéfices d'une telle opération, bien qu'il soit illusoire de croire que Benjamin Netanyahu, compte tenu de ses difficultés domestiques (affaires de corruption, notamment), accepterait d'ignorer les intérêts de l'extrême droite et des colons (dont il dépend en partie), pour agir en faveur d'une solution à deux États.

PARTIE 3

PROSPECTIVE : LE DIFFICILE COMPROMIS

Au vu de ces données géopolitiques, et en se basant notamment sur les récents travaux des chercheurs israéliens Kobi Michael et Udi Dekel, il convient de projeter un certain nombre de scénarios (voir figure n°7) susceptibles de succéder au *statu quo* régnant actuellement dans l'espace israélo-palestinien. Seuls cinq, jugés les plus pertinents, sont retenus. Pour chaque scénario sont présentés une description, une étude de réalisabilité, et la réception que lui réserveraient l'opinion publique, aussi bien israélienne que palestinienne, les États arabes limitrophes, et la communauté internationale – sans oublier la réaction des acteurs centraux que sont les dirigeants israéliens et palestiniens, y compris ceux du Hamas. Les principaux paramètres orientant le cours des événements vers l'un ou l'autre des scénarios sont surtout la nature de l'accord sur les frontières entre Israël et toute entité palestinienne (qui peut être plus ou moins souveraine, unie, fonctionnelle, hostile, etc.), l'état de la démocratie en Israël, et l'ingérence étrangère. Différents risques ont été pris en compte dans les scénarios, tels que la menace terroriste, l'affrontement armé ou l'éclatement de violentes émeutes. Mais si les scénarios comprennent des risques, ils constituent justement un dénouement alternatif au déclenchement d'une rébellion violente et chaotique, surtout de la part des Palestiniens, face à la morosité politique du *statu quo* actuel.

Les cinq scénarios sont les suivants :

- Scénario 1 : Un État commun garantissant l'égalité des droits pour les Palestiniens ;
- Scénario 2 : Un État commun sans égalité des droits pour les Palestiniens ;
- Scénario 3 : L'annexion de la zone C par Israël ;
- Scénario 4 : Une séparation politique et territoriale unilatérale ou dans le cadre d'un accord intérimaire ;
- Scénario 5 : Deux États indépendants.

Ces scénarios vont des cas d'intégration (Scénarios 1; 2; 3) aux cas de dissociation (Scénarios 4; 5), sachant qu'on peut imaginer un basculement du scénario 1 vers le scénario 5 – et vice versa, formant alors une boucle telle qu'illustrée par la figure n°6 ci-contre:

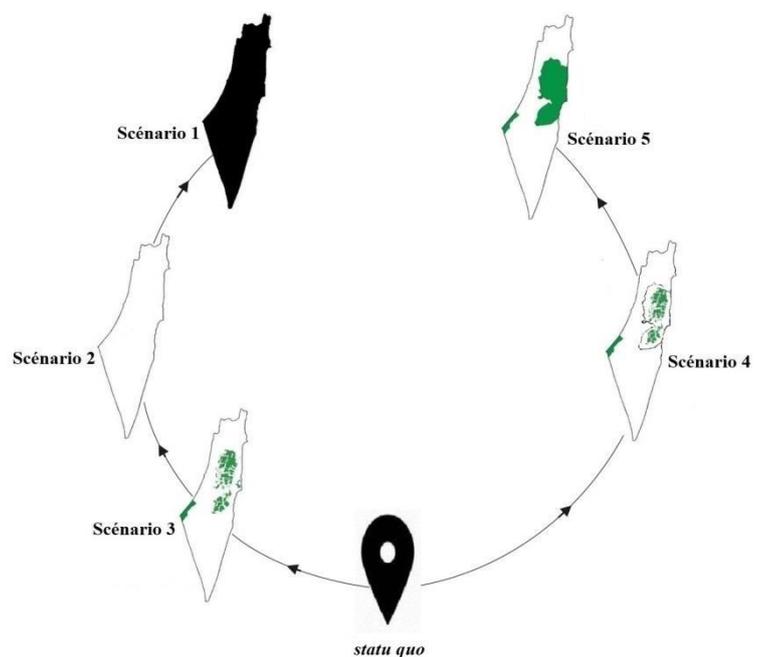


Figure n°6 – Schéma modélisant les différents scénarii par rapport au *statu quo* actuel (réalisation personnelle)

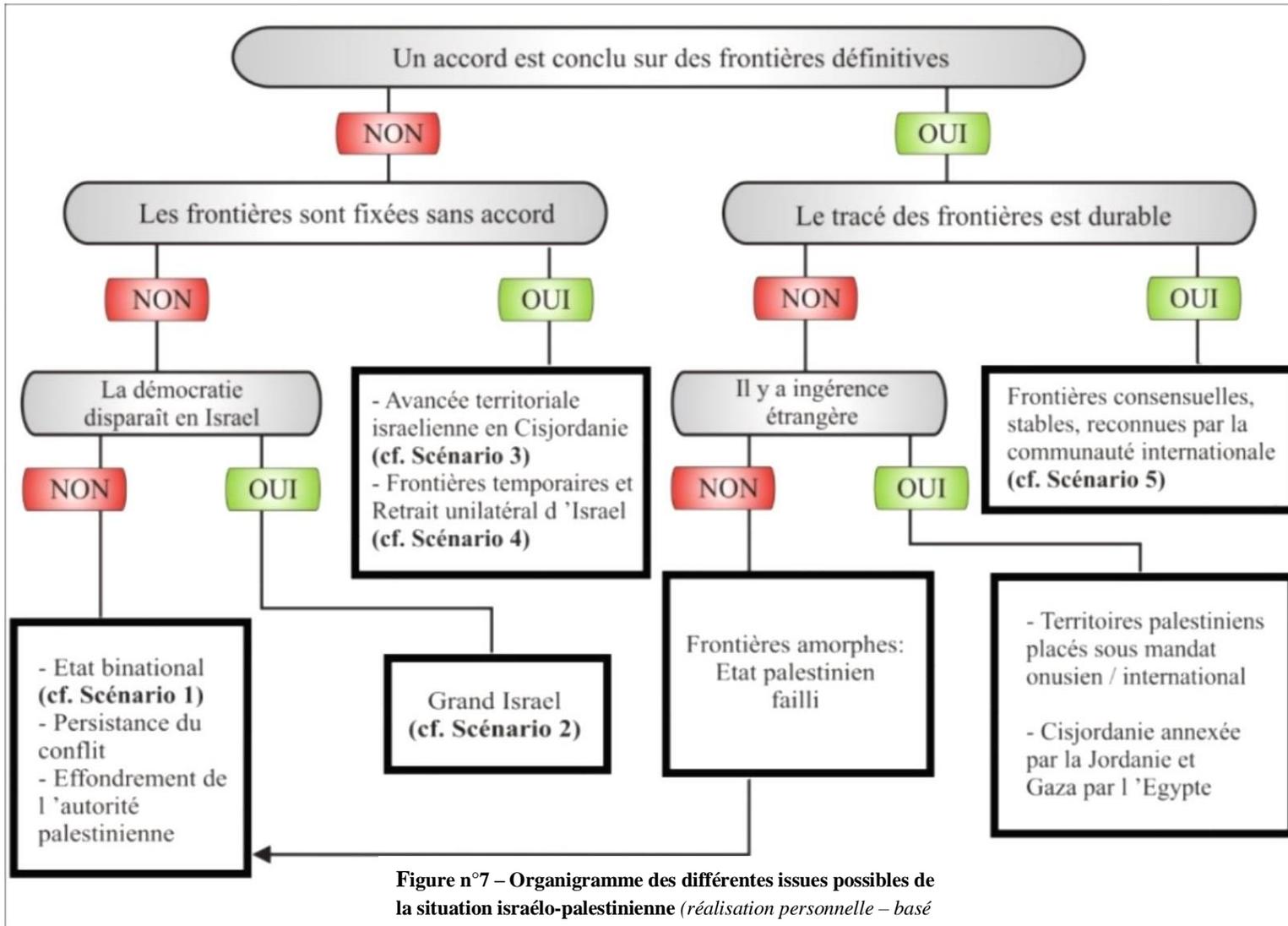


Figure n°7 – Organigramme des différentes issues possibles de la situation israélo-palestinienne (réalisation personnelle – basé sur un rapport de recherche dirigé par Shlomo Hasson en 2018)

3.1. Scénario 1 : Un État commun garantissant l'égalité des droits pour les Palestiniens

Ce scénario est celui de la formation d'un seul État entre la mer Méditerranée et le Jourdain, qui pourrait ou non inclure la bande de Gaza. Le même droit s'appliquerait sur l'ensemble du territoire. L'administration militaire israélienne en Cisjordanie serait démantelée de même que l'Autorité palestinienne (ou alors elle resterait une entité autonome dans le cadre de l'État). Le scénario d'un État unique engloberait la population de l'État d'Israël (près de 9 millions en 2019 dont 74% de juifs) et les 2,4 millions de Palestiniens de Cisjordanie (et si la bande de Gaza est comprise dans le scénario, 1,8 million de Palestiniens supplémentaires seraient inclus, soit 4 millions de Palestiniens au total) auxquels s'additionneraient environ 700 000 colons israéliens; les chiffres exacts sont toutefois contestés. Tous les citoyens de l'État jouiraient de la pleine égalité des droits, y compris les Palestiniens, qui bénéficieraient du droit de vote et d'éligibilité, de la liberté de circulation, de la liberté de choisir leur lieu de résidence, et de l'égalité des chances. Cela signifie également que la politique d'immigration d'Israël serait la même pour les Juifs et les Palestiniens, c'est-à-dire que soit la loi du retour serait annulée, soit une loi équivalente pour les Palestiniens serait ajoutée. Un tel État peut être juif par définition, avec tous les droits pour la minorité palestinienne, mais le caractère juif de l'État ne peut être garanti, puisqu'il est susceptible de changer si des éléments non-juifs arrivent au pouvoir. Une autre possibilité est que l'État soit défini comme binational ou comme un État sans caractère national particulier (« un État de tous ses citoyens ») (Dekel et Michael, 2018).

Réalisabilité

Il s'agit d'un scénario qui s'inscrit bien dans la continuité des données géopolitiques actuelles. En effet, sur le plan « interne », on note une paralysie diplomatique entre Palestiniens et Israéliens, voire un double langage entre le slogan des deux États et la réalité d'inaction sur le terrain ; un manque de confiance mutuelle qui renforce et se nourrit de la conviction selon laquelle le conflit serait inévitable (Hasson *et alii*, 2019). Au niveau « externe », l'espace israélo-palestinien est pris au piège du jeu d'influence auquel se livrent la Russie et les États-Unis : les acteurs belliqueux que sont le Hamas et le Hezbollah sont généreusement soutenus par l'Iran sous la bénédiction russe, tandis que les États-Unis soutiennent Israël, l'Autorité palestinienne et le « front arabe modéré » (Hasson *et alii*, 2019). Ces superpuissances contribuent à exacerber les oppositions dans la région en s'engageant, eux aussi, dans un double discours diplomatique qui consiste, d'une part, à souligner la nécessité d'une solution, et d'autre part, à défendre des alliances qui garantissent leurs propres intérêts stratégiques et économiques dans cette partie du monde (Hasson *et alii*, 2019). Il en résulte que, tel un fragile château de cartes, le *statu quo* est délicatement congelé.

Cependant, dans la société israélienne, les chances de parvenir à un consensus sur la mise en œuvre de ce scénario sont négligeables (Dekel et Michael, 2018). Un État unique, égalitaire, exigerait un changement identitaire fondamental, qui implique un éventuel renoncement au caractère juif du pays (inacceptable pour la grande majorité des Juifs israéliens mais aussi des Juifs de la diaspora) et une transformation en un État de tous ses citoyens ou en un État binational (Bauchard, 2010). De plus, il est peu probable que les

Palestiniens acceptent ce scénario non plus, car il les obligerait à renoncer à leurs aspirations nationales, et à vivre en tant que minorité (bien qu'ayant des droits égaux), que ce soit dans un État juif, binational ou neutre (Dekel et Michael, 2018). Des détails qui peuvent sembler secondaires, comme le choix du drapeau ou du nom – même le plus minimaliste :

« Fédération israélo-palestinienne », feraient l'objet de fortes crispations identitaires, aussi bien chez les uns que chez les autres. D'un point de vue économique, l'État unifié pèserait sur l'économie israélienne, en raison de la nécessité de subvenir aux besoins des habitants palestiniens et de l'écart énorme entre les économies israélienne et palestinienne (Dekel et Michael, 2018).

Réception

Si ce scénario peut théoriquement mettre fin au conflit israélo-palestinien et servir de base pour la coopération entre les deux peuples, il est plus prévisible qu'il soit vivement critiqué par une grande partie de la population des deux côtés (Dekel et Michael, 2018). Le partage d'un État entre les populations juive et palestinienne créerait des hostilités à tous les niveaux, qui risquent de s'enliser au point de provoquer une guerre civile – qui opposerait également, dans chacune des deux sociétés, les éléments progressistes aux fondamentalistes religieux (Hasson *et alii*, 2019). Non pas que Palestiniens et Juifs israéliens soient physiquement incapables de cohabiter (il existe bel et bien aujourd'hui des villes mixtes en Israël, telles que Haïfa, Acre ou autre), mais il s'agit là d'une question d'entêtement politique et idéologique. Il serait difficile de parvenir à un consensus sur de nombreuses questions en raison des différences nationales, religieuses, sociales, économiques et idéologiques. Un exemple en est le droit au retour des réfugiés palestiniens dans les localités israéliennes qu'ils avaient quittées. L'écart économique entre les deux communautés entraînerait également des tensions, et donc une hausse de la criminalité et de la violence. Enfin, si l'opération inclut Gaza, la région resterait un foyer d'instabilité et une menace pour la sécurité du nouveau pays (Dekel et Michael, 2018). Dans ce scénario, l'Autorité palestinienne n'existerait pas sous sa forme actuelle mais serait remplacée par une entité palestinienne autonome dotée de pouvoirs civils sur la population palestinienne (Hasson *et alii*, 2019). Si celle-ci est fonctionnelle et non hostile, elle pourrait se voir déléguer une partie des responsabilités assurées par l'État central. En revanche, si elle est hostile, elle contribuerait à embraser les tensions ; et s'il s'agit d'une entité dysfonctionnelle, Israël devrait en combler les manquements et répondre de façon directe et indirecte aux besoins des populations palestiniennes (Dekel et Michael, 2018).

Les États de la région devraient se réjouir de ce scénario. Néanmoins, si la situation dégénère en guerre civile, ils sont susceptibles d'intervenir au nom des Palestiniens ou du moins de les soutenir de façon indirecte (Dekel et Michael, 2018). En tout état de cause, si une guerre civile éclate, la coopération avec la partie juive est improbable (Dekel et Michael, 2018; Hasson *et alii*, 2019). Les États de la région ayant des relations neutres/positives avec Israël pourraient aider à stabiliser la situation et contrer les éléments violant son équilibre (Dekel et Michael, 2018). Toutefois, ces États chercheraient surtout à empêcher que la population palestinienne ne déborde sur leur territoire (sachant qu'ils encourageraient l'émigration des Palestiniens présents chez eux vers le nouvel État conjoint). Les États voisins qui sont hostiles à Israël, eux, risquent de soutenir la dissidence au sein du nouvel État unifié (Dekel et Michael, 2018).

Quant à la communauté internationale, on peut s'attendre à ce qu'elle soutienne ce scénario si l'État s'engage en faveur d'une égalité pleine et réelle. Ce scénario ne serait vraisemblablement mis en œuvre qu'à la suite d'un accord avec les Palestiniens ou d'une forte intervention de la communauté internationale pour imposer à Israël cette solution (Dekel et Michael, 2018).

3.2. Scénario 2 : Un État commun sans égalité des droits pour les Palestiniens

Ce scénario présente également un seul État entre la Méditerranée et le Jourdain, avec le même droit qui s'appliquerait sur l'ensemble du territoire, mais n'inclurait pas la bande de Gaza. Ici aussi, l'administration militaire israélienne serait démantelée, tout comme l'Autorité palestinienne (à laquelle succéderait une entité autonome dans le cadre d'un État unifié), et les 2,4 millions de Palestiniens de Cisjordanie viendraient s'ajouter à la population d'Israël. L'État se définirait comme juif et priverait les Palestiniens de droits civils égaux précisément pour conserver son caractère juif, bien qu'il soit possible d'accorder l'autonomie aux Palestiniens. Si l'État possède deux systèmes judiciaires distincts - l'un pour les Israéliens et l'autre pour les Palestiniens - il en résultera une réalité « d'apartheid » : ce scénario compromettrait en effet les valeurs démocratiques actuelles dont peut se vanter Israël, en conduisant à un déni des droits de l'homme et des libertés individuelles au niveau national. L'appui judiciaire apporté à des processus systématiquement discriminatoires à l'égard des Palestiniens affaiblirait le statut, la crédibilité et le pouvoir du système judiciaire ainsi que d'autres dispositifs institutionnels en Israël. Dans ce contexte, l'opinion publique israélienne souffrirait d'un clivage entre les partisans de la solution à un État et ses opposants, en plus du déclassément injustifié que risqueraient de subir les citoyens palestiniens d'Israël (qui seraient contraints de « choisir leur camp ») (Dekel et Michael, 2018).

Réalisabilité

Il est tout à fait envisageable d'arriver à une situation où la souveraineté israélienne s'impose, même officiellement, par l'impossibilité d'une séparation physique viable entre Israël et une éventuelle entité palestinienne. Toutefois, étant donné qu'il s'agirait, par définition, d'une décision unilatérale de la part d'Israël, il n'y a aucune chance que les Palestiniens consentent à ce scénario. En Israël aussi, une grande partie de l'opinion publique juive, et surtout, de l'opinion publique arabe, s'opposerait farouchement à cette décision (Haski, 2018). De plus, la mise en place d'un système inégalitaire au sein même d'Israël entraînerait un grave mécontentement des États-Unis et d'autres pays alliés (Dekel et Michael, 2018). Il est donc difficile de déterminer si un *leadership* israélien responsable peut adopter une telle attitude.

Réception

Ce scénario dépendrait de la dissolution de l'Autorité palestinienne. Puisque les Palestiniens ne sont pas censés coopérer dans un tel cadre, l'Autorité palestinienne ne pourrait survivre en tant que simple entité autonome gérant la population palestinienne de Cisjordanie (Dekel et Michael, 2018). Ce serait un recul par rapport à leur situation actuelle et leurs espoirs pour l'avenir ; la mise en œuvre de ce scénario se heurterait donc au refus catégorique des Palestiniens. Compte tenu de la fragilité des institutions palestiniennes, on peut s'attendre à un niveau élevé de tensions pouvant provoquer l'anarchie dans ce qui ressemblerait à des « bantoustans » palestiniens (Dekel et Michael, 2018). De plus, l'intervention de l'armée israélienne serait contrée par un déchaînement de violence et d'actes terroristes de la part des Palestiniens. Certains estiment que la prochaine confrontation pourrait justement fournir l'occasion de repousser la population de Cisjordanie au-delà du Jourdain, faisant de la Jordanie une patrie alternative pour les Palestiniens, et permettant de revoir à la baisse l'effectif de la population palestinienne en Judée-Samarie (Arieli, 2014). Mais même dans le cas où un cadre politique palestinien demeure et conserve certains pouvoirs en Cisjordanie, il serait très probablement hostile à Israël, et s'efforcerait finalement de saper la stabilité de l'État conjoint aussi bien par la force (organisée ou non) que par la voie diplomatique et judiciaire (Dekel et Michael, 2018).

Les États de la région condamneraient sévèrement une telle décision et agiraient contre Israël. Ils fermeraient certainement leurs frontières face aux flux de réfugiés palestiniens, mais naturellement, en cas de conflit violent, ils ne reconnaîtraient pas l'unité de cet État et viendraient plutôt en assistance aux Palestiniens (Dekel et Michael, 2018). Les accords de paix avec la Jordanie et l'Égypte seraient remis en cause, et les voisins les plus hostiles cesseraient le minimum de coopération qu'ils entretiennent vis-à-vis d'Israël en permettant la contrebande d'armes et l'infiltration de terroristes.

Au niveau international, ce scénario entraînerait pour Israël des sanctions (commerciales, diplomatiques, etc.) imposées par différents gouvernements mais surtout par le Conseil de sécurité. Israël perdrait le ciment des valeurs démocratiques et libérales qui les lient aux États-Unis, ainsi que le soutien des Juifs de la diaspora, notamment américaine, dont la plupart sont libéraux. Une campagne mondiale contre Israël en tant qu'État « d'apartheid » serait lancée (Dekel et Michael, 2018).

3.3. Scénario 3 : L'annexion de la zone C par Israël

Dans ce scénario, le droit israélien s'appliquerait à certaines parties de la Cisjordanie, comme cela s'est produit pour Jérusalem-Est en 1967 et le plateau du Golan en 1981 ; il s'agirait donc d'une annexion, sans forcément qu'Israël ne la définisse comme telle. Il faut d'ailleurs préciser que l'occupation actuelle n'implique pas l'application du droit israélien dans les territoires occupés, y compris dans la majorité des colonies, où c'est l'armée qui émet des directives municipales et qui gère les domaines de l'éducation, de la protection sociale et de l'administration locale en général. Plusieurs possibilités d'annexion existent, selon la gradation suivante:

- les territoires urbains couverts par un petit nombre de colonies (telles que Maaleh Adumim) ;
- les territoires urbains couverts par des blocs entiers de colonies (tels que Gush Etzion) ;
- l'ensemble des colonies israéliennes dans leurs limites municipales ;
- l'ensemble (ou une partie) des colonies israéliennes – en plus des territoires en dehors de leurs limites municipales, qui permettent d'y accéder ;
- l'ensemble de la zone C ;
- l'ensemble de la Cisjordanie (cf. Scénario 2).

Le territoire recevrait le même statut que celui de l'État d'Israël et ne serait plus considéré du point de vue de ce dernier comme un territoire occupé. En conséquence, l'administration militaire disparaîtrait, le droit militaire ne s'y appliquerait plus et les autorités israéliennes y détiendraient tous les pouvoirs. L'armée continuerait d'opérer dans la zone mais serait soumise aux restrictions du droit civil israélien. Si l'annexion comprend des territoires ne relevant pas de la juridiction des colonies israéliennes, les lois palestiniennes qui s'y appliquent actuellement deviendraient caduques.

L'acte d'annexion constituerait une violation explicite de l'accord intérimaire d'Oslo, qui interdit aux parties de modifier unilatéralement le statut du territoire en question, et une violation du droit international. L'annexion constituerait également une violation d'une résolution plus récente encore, la résolution 2334 du Conseil de sécurité, adoptée en décembre 2016 (qui « exige de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est »). En outre, l'annexion, même si elle est réalisée à une échelle limitée, est un acte politique majeur qui serait perçu par la grande majorité de la communauté internationale comme illégal et illégitime. Selon la loi israélienne, toute concession par le gouvernement d'un territoire sur lequel s'applique le droit israélien nécessite un référendum, à moins qu'elle ne soit approuvée par 80 membres de la Knesset. Par conséquent, l'annexion rendra difficile tout processus politique à venir qui impliquerait l'abandon de ces territoires. Pour ce qui est d'une annexion à grande échelle, surtout si elle se traduit par l'instauration de deux systèmes de droit distincts en Cisjordanie - l'un pour les Israéliens et l'autre pour les Palestiniens, elle risque de créer une réalité « d'apartheid », et contredirait les valeurs démocratiques brandies par Israël. De même que dans le scénario 2, l'éventuel soutien juridique à une telle démarche nuirait au statut, à la crédibilité et au pouvoir du système judiciaire en Israël, vu de l'intérieur comme de l'extérieur du pays. Des mesures préalables peuvent être prises pour affaiblir le système judiciaire afin d'empêcher sa contestation. Enfin, l'annexion est susceptible d'entraîner un clivage interne au sein de l'opinion publique israélienne, entre partisans et opposants (Dekel et Michael, 2018).

Il convient de souligner que la zone C compte aujourd'hui 50 000 à 100 000 Palestiniens, entre chiffres officiels et estimations. Ces Palestiniens (majoritairement hostiles à l'État hébreu et donc à l'annexion en l'occurrence) recevraient le statut de résidents d'Israël (comme les Palestiniens de Jérusalem-Est). Ils auraient également la possibilité de demander

la nationalité israélienne, même si elle ne serait pas automatiquement accordée et nécessiterait, entre autres, une déclaration de loyauté envers l'État d'Israël. De plus, la zone C comprend de vastes zones agricoles cultivés par des Palestiniens résidant dans les zones A et B, pour qui il faudrait faciliter la mobilité – ce qui poserait des questions de sécurité si la zone C est directement reliée au territoire israélien « principal » (de l'autre côté de la Ligne verte).

Réalisabilité

Ce scénario implique un important défi juridique pour Israël, qui serait particulièrement difficile à dépasser (Dekel et Michael, 2018). On peut supposer une forte pression dissuasive internationale, en particulier de la part de l'administration américaine, ce qui compliquerait l'approbation d'une telle législation par le gouvernement israélien. L'annexion, en particulier si elle se fait à grande échelle, se heurterait aussi à une opposition au sein d'une partie de la société israélienne (Dekel et Michael, 2018). Par conséquent, la faisabilité de ce scénario s'avère globalement plutôt faible, mais dépend tout de même de l'ampleur de l'annexion.

Réception

En annexant la zone C, et en maintenant les Palestiniens sous son contrôle de façon permanente cette fois, Israël serait perçu comme ayant totalement abandonné la solution à deux États (Ishaq et Hakala, 2013). Les réactions palestiniennes risquent d'être extrêmes et les Palestiniens sévèrement critiqués, sachant que plus l'annexion est importante, plus les réactions seront vives. L'annexion mettrait certainement fin aux relations entre l'Autorité palestinienne (au cas où elle ne se serait pas déjà effondrée) et Israël, notamment au niveau de la coopération en matière de sécurité (Hasson *et alii*, 2019). Ce scénario mènerait surtout au retrait (affaiblissement voire disparition) des éléments modérés de la société palestinienne, et renforcerait, en revanche, les éléments extrémistes tels que le Hamas qui appellent à la violence (Dekel et Michael, 2018). Israël pourrait ainsi y voir une justification pour s'avancer encore davantage dans sa conquête territoriale.

L'annexion serait condamnée par tous les États de la région et nuirait aux relations israéliennes avec les régimes égyptien, jordanien et même turc, ce qui rendrait difficile la gestion de la frontière avec la bande de Gaza, avec le Sinai, et le long du Jourdain, avec un risque important d'escalade régionale (Dekel et Michael, 2018 ; Hasson *et alii*, 2019). Quant à la communauté internationale, elle réagirait proportionnellement à la portée de l'annexion et à ses retombées sur une future solution à deux États, notamment par des sanctions diplomatiques et commerciales. Si l'administration américaine exprime peu d'opposition, les conséquences sur le plan international seront moins graves, mais le plus probable reste une condamnation de la part des États-Unis qui tient à un certain équilibre géopolitique dans la région (Dekel et Michael, 2018 ; Hasson *et alii*, 2019). Les organisations internationales, y compris les ONG, s'opposeraient avec véhémence à un tel scénario, et l'appel au boycott d'Israël s'intensifierait. On peut également prévoir une interruption de l'aide internationale dont bénéficie l'Autorité palestinienne, et le transfert du fardeau économique de la société palestinienne à Israël (Dekel et Michael, 2018).

3.4. Scénario 4 : Une séparation politique et territoriale de façon unilatérale ou dans le cadre d'un accord intérimaire

Dans le cas où les négociations continueraient de sembler stériles, Israël choisirait une séparation nette et franche, au niveau politique et territorial, avec les Palestiniens. Il s'agirait pour Israël de préserver un État juif et démocratique, sans pour autant se fermer à l'éventualité ultérieure d'une solution à deux États.

Ce scénario se présenterait ainsi :

- Israël abandonnerait toute revendication sur la majorité du territoire cisjordanien ;
- Les blocs de colonies seraient rattachés à Israël et leur développement se poursuivraient ;
- La « barrière de sécurité » serait achevée, délimitant une ligne de séparation claire, pour se couper même des villages arabes de Jérusalem-Est et des villages autour;
- Israël gèlerait la construction de colonies au-delà du tracé de ladite barrière de sécurité et mettrait en œuvre un plan à long terme pour transférer les colons des implantations les plus éloignées vers celles qui seraient conservées ou vers Israël-même ;
- Les pouvoirs de l'Autorité palestinienne dans les territoires sous son contrôle seraient étendus ;
- Israël resterait flexible en ce qui concerne la possibilité de reprendre le processus de paix à l'avenir ;
- L'armée israélienne conserverait une certaine présence, plus limitée, dans les territoires sous contrôle palestinien, et maintiendrait sa coordination avec les appareils de sécurité palestiniens ;
- Israël se chargerait de la sécurité dans la vallée du Jourdain, y compris le contrôle de l'espace aérien de la zone, contre l'infiltration de terroristes et la contrebande d'armes ;
- L'Autorité palestinienne pourrait développer une économie indépendante tout en créant une zone de libre-échange. Israël, pour sa part, continuerait d'accorder des permis de travail aux Palestiniens désirant travailler en son sein, en fonction de ses besoins économiques ;
- Un programme international pour le développement de l'économie et l'infrastructure palestiniennes serait lancé ;
- Des efforts diplomatiques seraient déployés pour obtenir l'appui de l'Égypte, de la Jordanie et de la communauté internationale, dans ce processus (Dekel et Michael, 2018).

Réalisabilité

Sauf impulsion externe, générée par « le *deal* du siècle » de Donald Trump par exemple, toute décision unilatérale de la part d'Israël manquerait de légitimité, si elle ne tient

pas compte du soutien régional et surtout du consentement de la partie palestinienne (Dekel et Michael, 2018). Israël pourrait toutefois présenter sa démarche comme une phase préliminaire en vue de reprendre les négociations autour de la solution à deux États, surtout si cela permet de jeter les jalons d'une entité palestinienne indépendante et fonctionnelle (Hasson *et alii*, 2019). Par ailleurs, outre les nombreux avantages diplomatiques qu'il offre, le canal des négociations demeure assez délicat et imprévisible. En effet, si les négociations échouent constamment et qu'il y a un risque que la situation dégénère en violence ou aboutisse à une situation où seule l'option d'un État unique est possible, il vaudra mieux anticiper et prendre des initiatives unilatérales dans la perspective d'une séparation à terme. Cependant, tout accord intérimaire devra se pencher sur les questions épineuses mais cruciales de Jérusalem, des réfugiés palestiniens et des futures frontières.

Parmi les leviers aux mains des États-Unis, on peut citer le risque d'une remise en cause de la coopération militaire, la diminution de l'aide financière civile ou militaire, l'arrêt des garanties aux emprunts israéliens, et la menace de s'abstenir, plutôt que de mettre son veto sur des votes sensibles au Conseil de sécurité (Bauchard, 2010). Mais le recours à la plupart de ces leviers suppose un vote du Congrès qui reste favorable à Israël dans sa grande majorité, bien que le comportement des autorités israéliennes agace plus d'un parlementaire (Bauchard, 2010).

Réception

Israël aurait intérêt à ce que la croissance de l'économie palestinienne soit un facteur de stabilisation et d'apaisement des tensions. S'il est possible de mobiliser l'appui du monde arabe sunnite, l'Autorité palestinienne bénéficiera d'une aide financière et économique considérable. Cela permettrait à l'opinion publique des deux parties de s'adapter à la coexistence, ce qui est essentiel pour créer un état d'esprit favorable à une résolution permanente (Hasson *et alii*, 2019). Une croissance économique correcte dans le territoire dirigé par l'Autorité palestinienne accroîtrait aussi les chances que le Hamas et le Fatah/l'Autorité palestinienne parviennent à un accord, voire que l'Autorité palestinienne récupère le contrôle de la bande de Gaza (notamment sous la pression de la population gazaouie), à laquelle s'étendrait le même développement économique (Dekel et Michael, 2018). Le Hamas serait donc à la fois un acteur central de l'aboutissement de ce scénario, et un défi majeur à traiter – et il serait ainsi incontournable de l'impliquer dans les négociations, quoi qu'il en soit (Dekel et Michael, 2018).

Cependant, le conflit israélo-palestinien étant avant tout de nature politique – bien qu'ayant des ramifications économiques, il n'est pas certain que l'Autorité palestinienne voie d'un bon œil cette stratégie israélienne. Aucun accord ne pourra être conclu de toute façon si la priorité palestinienne continue d'être le droit éternel à des territoires « perdus » plutôt que l'indépendance politique. Il n'est pas sûr non plus que l'opinion publique israélienne accepte « trop » de souveraineté aux Palestiniens, même à long-terme (Dekel et Michael, 2018).

Comme dans d'autres scénarios présentés ci-dessus, l'Autorité palestinienne pourrait renoncer aux accords de coopération sécuritaire si elle n'y voit plus aucun intérêt, ce qui menacerait la paix et la stabilité d'Israël et surtout des colonies, notamment à cause d'une multiplication des actes terroristes palestiniens (Dekel et Michael, 2018). Le spectre d'une

troisième Intifada n'est jamais trop loin ; une possibilité qui, au niveau régional, est fortement appréhendée par la Jordanie et l'Égypte. L'État hébreu pouvant être contraint d'intervenir militairement, on peut alors se demander dans quelle mesure la séparation avec la Palestiniens voulue par Israël dans ce scénario serait franche et catégorique.

La bénédiction de la communauté internationale vis-à-vis de ce scénario dépendrait, sans surprise, des considérations suivantes : le degré de consentement de l'Autorité palestinienne, le soutien des États arabes tels que la Jordanie, l'Égypte et l'Arabie saoudite, et l'inscription de cette démarche de séparation dans un processus censé déboucher sur la solution à deux États (Dekel et Michael, 2018). Quant aux États-Unis, ils admettraient qu'il vaudrait mieux une avancée, même provisoire, plutôt que de voir le conflit se détériorer et leurs intérêts dans la région compromis (Hasson *et alii*, 2019).

3.5. Scénario 5 : Deux États

Dans ce scénario, un accord permanent signé entre Israël et les Palestiniens, du moins ceux de Cisjordanie, serait appliqué. Le contenu de l'accord permanent devrait être conforme aux propositions de rapprochement de l'ancien président américain Bill Clinton et à la proposition présentée par l'ancien premier ministre israélien Ehud Olmert au président palestinien Mahmoud Abbas, et serait basé sur les principes suivants : Un État palestinien indépendant serait établi sur la base des frontières de 1967 (la bande de Gaza étant reliée à la Cisjordanie par un pont terrestre), sachant qu'Israël annexerait les blocs de colonies proches de la Ligne verte, et qu'en échange, Israël céderait aux Palestiniens un territoire de taille identique (voir carte n°5). Bien que Jérusalem soit divisée, le « bassin sacré » (de l'anglais *Holy Basin*, c'est-à-dire la vieille ville ainsi que les zones immédiatement adjacentes) serait placé sous administration conjointe ou internationale. Aucun réfugié - ou seulement un très petit nombre - ne serait autorisé à retourner en Israël ; cependant, les réfugiés recevraient une indemnisation et seraient réhabilités selon l'une des options suivantes : retour sur le territoire de l'État palestinien ou sur le territoire transféré en échange de l'annexion par Israël des blocs de colonies, établissement permanent dans les pays arabes où ils vivent déjà, ou émigration vers d'autres pays. De plus, les forces de sécurité palestiniennes seraient limitées dans leur armement et ne serviraient que dans le cadre de la sécurité intérieure. Outre l'engagement pris par chacune des parties au respect mutuel, les deux parties - avec une participation régionale et internationale - conviendraient d'arrangements en matière de sécurité, qui comprendraient le stationnement de forces de maintien de la paix ; la prévention de la contrebande et des entrées illégales dans l'État palestinien en provenance des pays tiers, ce qui inclurait le maintien de la présence des forces israéliennes et l'adjonction de forces internationales dans la vallée du Jourdain pendant plusieurs années ; la gestion conjointe de l'espace aérien palestinien, afin de gérer toute éventuelle tension; ainsi que des mesures de coopération contre le terrorisme. Ces arrangements ne permettraient pas aux forces de sécurité israéliennes de disposer d'une liberté d'action absolue dans le territoire palestinien, à l'exception du droit à la légitime défense en cas de menace tangible contre Israël (Dekel et Michael, 2018).

Réalisabilité

A ce stade, la faisabilité de ce scénario est résolument faible. Cela s'explique par les grandes divergences entre les positions des deux parties, la situation politique interne de chacune d'entre elles, qui bloque tout progrès dans les négociations, l'absence – des deux côtés – de direction capable d'accepter des compromis, le clivage palestinien entre Gaza et la Cisjordanie et l'attention relativement faible qui est accordée à cette question au niveau régional et international (Dekel et Michael, 2018). Par exemple, la position du Likoud de Benjamin Netanyahu se résume en une formule : « un État palestinien implanté à quinze kilomètres de Tel-Aviv constitue une menace existentielle pour l'État juif » (Arieli, 2014) – preuve d'une réelle crise de confiance. Quant au Hamas, s'il acceptait de négocier un État palestinien dans les frontières de 1967, il refuserait de signer un accord mettant fin au conflit et à ses revendications sur la « Palestine historique » (Arieli, 2014).

La probabilité de ce scénario augmentera cependant si de nouveaux dirigeants prennent le contrôle d'une ou des deux parties (un gouvernement de coalition en Israël qui soutient une solution à deux États ou un dirigeant palestinien légitime et prêt à prendre les risques nécessaires) ; si l'unification de la Cisjordanie et de Gaza est possible ; ou si la volonté régionale et internationale s'efforce de promouvoir un accord et de payer le prix (financier et autre) de sa mise en œuvre (Dekel et Michael, 2018).

Sur le plan de la faisabilité conceptuelle, il faudrait arriver à abandonner, à taire tout projet de « grandisme », Grand Israël ou Grande Palestine, tout en conciliant les aspirations nationales des uns et des autres. En effet, dans les deux camps se retrouvent deux approches opposées de la résolution de ce conflit. D'une part, une approche laïque-rationnelle, selon laquelle Juifs comme Palestiniens constituent un peuple/une nation, et cherchant à adapter l'action politique à une réalité mouvante, revendique une solution territoriale sur la base du droit des peuples à l'autodétermination (Arieli, 2014). D'autre part, une approche religieuse-spirituelle, fondée sur des dogmes de foi, cherchant à subordonner la réalité à la religion, justifie l'appropriation du territoire s'étendant du Jourdain à la Méditerranée (Arieli, 2014).

Au niveau spatial, une solution à deux États n'est pas tout à fait impossible. Le géographe israélien Shaul Arieli affirme que la population israélienne présente à l'est de la ligne verte a considérablement augmenté depuis les accords d'Oslo mais reste très inférieure à la population palestinienne : en Cisjordanie hors Jérusalem-Est (environ 2,5 millions d'habitants), 86,75 % de Palestiniens et 13,25 % d'Israéliens, et à Jérusalem-Est (450.000 habitants), 65,5 % de Palestiniens contre 34,5 % d'Israéliens. Ainsi, la réalité démographique en Cisjordanie occupée n'est *a priori* pas irréversible. De plus, la zone urbanisée israélienne représente 1,2% seulement de la superficie totale de la Cisjordanie, alors que la proportion représentée par la zone urbanisée palestinienne s'élève à 7,5% (Arieli, 2014). Il est donc surtout question de tracer une « bonne » frontière pour séparer les populations.

Au début du XX^e siècle, l'historien britannique Charles Fawcett avance quatre critères pour définir une « bonne frontière » : sa localisation et sa délimitation doivent être claires et nettes, elle doit être créée autant que possible sur une base ethnique, elle doit se garder de séparer des populations interdépendantes, et elle doit éviter de traverser des localités. Si l'on applique ces paramètres au cas de la Cisjordanie, se poseront des questions, logistiques entre

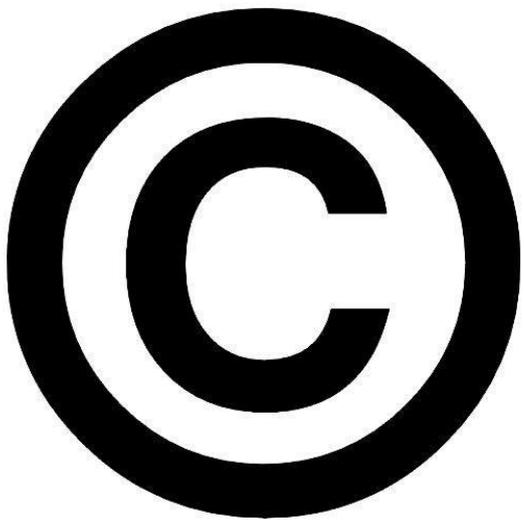
autres, du transfert et du statut d'un certain nombre de ressortissants israéliens – plus précisément les plus éloignés de la Ligne verte, et il serait donc peu probable d'arriver à une séparation ethnique optimale. Se poseraient également les questions de la gestion commune des ressources (eau, électricité, etc.) et des infrastructures (liaison terrestre entre la bande de Gaza et la Cisjordanie, infrastructures aéroportuaires, mur de séparation à détruire et éventuellement à reconstruire, etc.) (Arieli, 2014). Toutefois, il s'agit de défis somme toute plutôt surmontables ; la principale entrave à la solution à deux États n'étant donc pas géographique mais bien politique.

Réception

Plus que les autres, ce scénario implique une grande probabilité de relations positives entre Israël et les Palestiniens, à condition qu'un consensus définitif soit atteint. Selon le Shaul Arieli (2014), 62 à 68% des Israéliens seraient favorables à l'idée de deux États, tandis que 21 à 33% s'y opposeraient ; pour les Palestiniens, 53% seraient pour et 46% contre. Si des éléments extrémistes persistent des deux côtés post-accord, leurs actions seront intolérables et une contre-attaque militaire sera alors justifiée (Dekel et Michael, 2018).

Bien que craignant des revendications irrédentistes au sein de sa population palestinienne, la Jordanie se réjouirait d'un accord permanent et de la création d'un État palestinien puisque cela contribuerait à sa propre stabilité (Dekel et Michael, 2018). Elle aurait alors la possibilité de développer ouvertement et sans complexe ses relations politiques, économiques et militaires avec Israël. De façon générale, il s'agit du scénario qui serait le plus à même de garantir une véritable intégration d'Israël dans son environnement régional, plutôt que de rester « une villa dans la jungle » comme il est souvent décrit (Dekel et Michael, 2018). Ce scénario permettrait également de ne pas compromettre le projet sioniste, en conservant un foyer national juif dont la légitimité ne serait plus débattue.

Carte n°6 (Traduite)



**Toute
Reproduction
interdite**

Source : *haaretz.com*

CONCLUSION

Manifestement, si l'occupation israélienne dure depuis toutes ces années, c'est qu'elle constitue un élément structurel du système politique et économique israélien. À titre de comparaison, si les États-Unis venaient à perdre Porto Rico par exemple, il ne s'agirait pas du même changement de paradigme, gigantesque, que représenterait la fin du contrôle israélien sur les territoires palestiniens, tant les deux entités sont interdépendantes. Des deux côtés, beaucoup ont tout intérêt à ce que le *statu quo* soit préservé : les colons, les industriels israéliens qui exportent vers les territoires palestiniens, les entreprises de construction qui emploient des ouvriers palestiniens, les Palestiniens eux-mêmes qui travaillent en Israël ou pour des entreprises israéliennes, etc. Malgré tous les efforts diplomatiques déployés depuis la signature des accords d'Oslo, le processus de paix reste au point mort, du fait d'un certain nombre de dilemmes, que nous avons abordés, entre une résolution viable du conflit à long-terme d'une part, et d'autre part, des considérations politiques plus immédiates.

Cependant, ces dilemmes ne risquent pas d'être éternels si les données géopolitiques en question sont modifiées. En effet, il s'avère que la situation actuelle, du fait de son intrinsèque vulnérabilité, est loin d'être durable, et tout à fait susceptible d'imploser à moyen terme. Les effets socio-économiques pervers qu'induit l'occupation sur la société israélienne, le risque imminent de la dégénérescence d'une Autorité palestinienne en crise, ou encore l'élan de réalisme qui unit dernièrement l'État hébreu et le royaume saoudien (et par extension une grande partie du camp arabe sunnite également) sous la bénédiction de l'arbitre américain, sont autant de vecteurs qui peuvent secouer l'organisation en place entre la Méditerranée et le Jourdain.

Mais une fin du *statu quo* actuel ne signifie pas nécessairement l'avènement d'un ordre plus juste. En réalité, tous les scénarios que nous avons étudiés se révèlent plus ou moins problématiques, bien que l'un d'entre eux se démarque des autres comme étant le plus préférable : la traditionnelle solution à deux États. Il est vrai que celle-ci, telle qu'on l'a définie jusqu'à présent, est aujourd'hui mise à mal par un ensemble d'obstacles pratiques ; toutefois, il est tout à fait concevable qu'elle évolue vers une forme de normalisation de la situation actuelle, moyennant une configuration géopolitique plus égalitaire. Car si on a du mal à voir émerger de ce contexte un État palestinien au sens « classique », on peut l'imaginer dans le cadre d'autres compromis plus inédits, d'alternatives plus réalistes, telles qu'une confédération, où les deux États seraient étroitement, mais plus équitablement intégrés. En fin de compte, les deux peuples, israélien et palestinien, dont la présence est tout aussi légitime l'un que l'autre, et bien que souvent s'ignorant mutuellement (voir figure n°8), ne peuvent être ni totalement séparés ni totalement fusionnés. En ce sens, l'idée optimiste d'annexer les Palestiniens de Cisjordanie (sachant qu'aujourd'hui leur taux de natalité est dépassé par celui des Juifs israéliens), comme une extension de la population arabe israélienne, ne tient pas compte de leur tenacité identitaire, ni des divergences historiques entre les deux sous-groupes.



Figure n°8

Une confédération, souvent confondue avec une fédération, consiste en deux États souverains en étroite collaboration, partageant même certaines institutions. Il n'en existe aucune aujourd'hui, malgré le nom officiel trompeur que porte la Suisse (en référence à l'ancienne confédération helvétique qui a précédé jusqu'en 1848 l'Etat fédéral actuel) et malgré les traits de confédéralisme que comporte le fédéralisme belge. Parmi les exemples historiques cependant, on peut citer la Suède-Norvège (1814-1905), la Sénégal (1982-1989), et plus récemment, la Serbie-et-Monténégro, disloquée en 2006. Aujourd'hui, la construction géopolitique la plus assimilable à une confédération serait en fait l'Union européenne.

Il s'agirait d'allier les avantages de la « solution à deux États » à ceux d'un État binational. Deux États indépendants, l'un israélien et l'autre palestinien, cohabiteraient dans les frontières de 1967 (principe d'intangibilité des frontières oblige), avec chacun un siège aux Nations unies, un drapeau national, une langue officielle (tout en reconnaissant à la langue de l'État voisin un statut privilégié), etc. Tous deux auraient pour capitale Jérusalem, ville unifiée et indivisible, gouvernée conjointement. Celle-ci abriterait alors les institutions communes, liées au respect des droits de l'Homme, la politique monétaire et économique, l'immigration « interne » (entre les deux États), la gestion des ressources naturelles et des infrastructures de transport, mais surtout un parlement commun, « confédéral ». Évidemment, les deux peuples bénéficieraient d'une représentation égale dans toutes ces institutions. Enfin, la périphérie de Jérusalem accueillerait également le nouveau quartier général de Tsahal²⁹ (dont le mode de recrutement ne serait pas modifié), qui aurait pour nouvelle mission la protection de l'ensemble de la « Terre sainte » et de ses habitants. Notons par ailleurs que la confédération faciliterait l'intégration de la bande de Gaza à l'État palestinien, devenant une simple exclave comme l'est aujourd'hui l'oblast de Kaliningrad, par exemple. En ce qui concerne la complexité démographique, les Arabes israéliens maintiendraient leur citoyenneté israélienne tout en ayant la possibilité de demander la future citoyenneté palestinienne, au

²⁹ Acronyme de *Tsva HaHaganah LeYisrael*, armée de défense d'Israël.

même titre que les Israéliens présents en Cisjordanie et à Jérusalem-Est auraient le droit à la citoyenneté palestinienne sur demande, en plus de recevoir un statut de résidents permanents qui leur permette de participer aux élections locales. La frontière entre les deux États serait assez poreuse pour favoriser le tourisme (notamment religieux) mais ne signifierait pas une liberté totale de circulation, puisqu'un système de visa s'imposerait pour les plus longs séjours. Un nombre limité de familles de réfugiés palestiniens, notamment des rescapés de 1948, se verrait accorder le droit au retour en Israël, mais l'essentiel bénéficierait plutôt d'une compensation financière et d'une reconnaissance politique de préjudice de la part de l'État d'Israël. En dehors de cette question des réfugiés palestiniens, chacun des deux États se chargera de sa propre politique migratoire vis-à-vis de l'extérieur.

Dans tous les cas, tout dénouement restera conditionné par l'unité des Palestiniens, et du côté israélien, par le débat entre post et néo-sionistes et le bon vouloir du gouvernement. Après tout, comme nous l'avons vu, le partage constitue, historiquement, l'option de la partie la plus faible.

BIBLIOGRAPHIE

- ALGAZY Joseph (2006), « Le prix de l'occupation », *Le Monde diplomatique*, en ligne [<https://www.monde-diplomatique.fr/2006/05/ALGAZY/13476>]
- AMAR Stéphane (2018), *Le grand secret d'Israël : Pourquoi il n'y aura pas d'État palestinien*, Paris, L'Observatoire, hors collection, 235 pages
- ARIELI Shaul (2014), « La solution à deux États est encore possible », *Politique étrangère*, Automne, p. 79-93 [<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-3-page-79.htm>]
- ARIELI Shaul (2018), « Hey Israeli taxpayers, here is how much the settlements cost you », *HaAretz*, en ligne [<https://www.haaretz.com/opinion/.premium-hey-taxpayer-this-is-how-much-the-settlements-cost-you-1.6767618>]
- ARNON Arie & BAMYA Saeb (2015), *Economics and Politics in the Israeli Palestinian Conflict*, The AIX Group, 208 pages
[http://www.bgu.ac.il/~arnona/aixbook2015_FINALLLLLL.pdf]
- AZOULAY Ariella & OPHIR Adi (2012), *The One-State Condition: Occupation and Democracy in Israel/Palestine*, Stanford, Stanford University Press, Stanford Studies in Middle Eastern and Islamic Societies and Cultures, 328 pages
- BAUCHARD Denis (2010), *L'État palestinien en question : la solution des deux États est-elle encore possible ?*, Institut français des relations internationales, 24 pages
[<https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/letatpalestinienquestion.pdf>]
- CHARIF Maher (2005), « Un siècle d'histoire : comment comprendre la persistance du conflit arabo-israélien ? », *Cahiers de la Méditerranée*, p. 111-128 [<https://journals.openedition.org/cdlm/957>]
- DATTEL Lior & MAOR Dafna (2015), « Income Inequality in Israel Among Highest in OECD », *HaAretz*, en ligne [<https://www.haaretz.com/income-inequality-in-israel-among-highest-in-oecd-1.5364971>]
- DEKEL Udi & MICHAEL Kobi (2018), *Scenarios in the Israeli-Palestinian Arena: Challenges and Possible Responses*, The Institute for National Security Studies, 92 pages [https://www.inss.org.il/wp-content/uploads/2019/01/Memo186_e.pdf]

- DIECKHOFF Alain (2014), « Quelles frontières pour l'État d'Israël ? », *Cériscope Frontières*, Sciences Po, p 1-8 [<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/1044375/filename/quelles-frontieres-pour-letat-disrael.pdf>]
- HASSON Shlomo (dir.) (2019), *Future Borders between Israel and the Palestinian Authority: Principles, Scenarios and Recommendations*, The Shasha Center for Strategic Studies, 88 pages [<https://www.peacepalacelibrary.nl/ebooks/files/338929606.pdf>]
- HATUQA Dalia (2016), « Palestine on the Brink: the Unsustainable Status Quo », *Foreign Affairs*, en ligne [<https://www.foreignaffairs.com/articles/israel/2016-02-28/palestine-brink>]
- HEVER Shir (2010), *The Political Economy of Israel's Occupation: Repression Beyond Exploitation*, Jerusalem, Pluto Press, 241 pages
- INBAR Efraim (2009), *The Rise and Demise of the Two State Paradigm*, The Begin-Sadat for Strategic Studies, 16 pages [<https://besacenter.org/wp-content/uploads/2009/01/MSPS79En.pdf>]
- INBAR Efraim (2016), *Israel's Palestinian Dilemmas*, The Begin-Sadat for Strategic Studies, 16 pages [<http://besacenter.org/wp-content/uploads/2016/05/Inbar-Efraim-Israels-Palestinian-Dilemmas-Persp-341-3-May-2016.pdf>]
- KEAR Martin (2018), « The Dilemmas of Dual Resistance: Hamas and Political Learning in Gaza », *The Politics of Islamism*, 32 pages [https://www.researchgate.net/publication/320989722_The_Dilemmas_of_Dual_Resistance_Hamas_and_Political_Learning_in_Gaza]
- LÉVY Jacques (2008), « Topologie furtive », *EspacesTemps.net* [<https://www.espacestemp.net/en/articles/topologie-furtive-en>]
- MCGREAL Chris (2005), « Hidden costs of Israel's occupation policies », *The Guardian*, en ligne [<https://www.theguardian.com/world/2005/feb/25/israel>]
- MEBES Florian (2012), « Israel lures settlers with financial incentives », *Deutsche Welle*, en ligne [<https://www.dw.com/en/israel-lures-settlers-with-financial-incentives/a-16487892>]
- MICHAEL Kobi & GUZANSKY Yoel (2016), *The Palestinian Authority : A State Failure ?*, The Institute for National Security Studies, 17 pages

[https://www.researchgate.net/publication/302412791_The_Palestinian_Authority_A_State_Failure]

- NAQIB Fadle (2018), « Aspects économiques du processus de paix : politique israélienne et création d'une dépendance de type coloniale », *Revue Tiers Monde*, p. 597-621 [https://www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2000_num_41_163_1417]
- PARIZOT Cédric (2009), « Temporalités et perceptions de la séparation entre Israéliens et Palestiniens », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, en ligne [<http://journals.openedition.org/bcrfj/6291>]
- PETERSON Luke (2017), « The Palestinian Authority is on the verge of collapse, and collapse it should », *Mondoweiss*, en ligne [<https://mondoweiss.net/2017/07/palestinian-authority-collapse/>]
- SAAB Mathieu (2016), « L'Autorité palestinienne est-elle au bord de l'effondrement », *Les clés du Moyen-Orient* [<https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-Autorite-palestinienne-est-elle-au-bord-de-l-effondrement-Premiere-partie.html>]
- SACHS Natan (2015), *Dilemmas of the Israeli-Palestinian Impasse*, Markaz, en ligne [<https://www.brookings.edu/blog/markaz/2015/09/17/dilemmas-of-the-israeli-palestinian-impasse/>]
- SALINGUE Julien (2013), « Le « développement économique » palestinien : miracle ou mirage ? », *Confluences Méditerranée*, N° 86, p. 71-88 [<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-3-page-71.htm>]
- SALINGUE Julien (2014), *La Palestine d'Oslo. Anatomie de l'échec du processus de construction étatique palestinien*, Paris, L'Harmattan, coll. La Bibliothèque de l'IEMMO, 114 pages
- SHEIZAF Noam (2012), « The one-state reality vs. the two-state idea », *972mag.com* [<https://972mag.com/the-one-state-reality-vs-the-two-state-idea/46151/>]
- SMOLAR Piotr (2019), « La crise financière de l'Autorité palestinienne menace de déstabiliser la Cisjordanie », *Le Monde*, en ligne [https://www.lemonde.fr/international/article/2019/05/10/la-crise-financiere-de-l-autorite-palestinienne-menace-de-destabiliser-la-cisjordanie_5460451_3210.html]
- SWIRSKI Shlomo (2017), « The true price Israel pays for the occupation », *972mag.com* [<https://972mag.com/the-true-price-israel-pays-for-the->

occupation/127362/]

- UNCTAD (2018), « The Economic Costs of the Israeli Occupation for the Palestinian People and their Human Right to Development: Legal Dimensions », en ligne, 58 pages [https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/gdsapp2017d2_en.pdf]
- WEIZMAN Eyal (2017), *Hollow Land: Israel's Architecture of Occupation*, London, Verso, 352 pages
- WHITE Ben (2007), « The one-state reality », *The Electronic Intifada*, en ligne [<https://electronicintifada.net/content/one-state-reality/7216>]
- WILLIAMS Jennifer (2016), « Israeli officials fear a looming disaster: the collapse of the Palestinian Authority », *Vox*, en ligne [<https://www.vox.com/2016/1/4/10690270/collapse-palestinian-authority>]

TABLE DES CARTES

Carte n°0 – L’espace israélo-palestinien	0
Carte n°1 – Chronologie de l’État d’Israël (1947-2010)	6
Carte n°2 – Jérusalem-Est.....	13
Carte n°3 – La Cisjordanie	14
Carte n°4 – Gaza : un territoire surpeuplé et verrouillé	30
Carte n°5 – Localisation d’Abu Dis	33
Carte n°6 – Échange de territoires dans le cas de deux États.....	48

TABLE DES FIGURES

Figure n°1 – Le système de feuillement israélo-palestinien	16
Figure n°2 – Évolution du nombre de salariés de l’Autorité palestinienne ..	19
Figure n°3 – Croissance du PIB par habitant israélien (1961-2017)	22
Figure n°4 – Croissance du PIB israélien (1961-2017).....	22
Figure n°5 – La menace des roquettes du Hamas	29
Figure n°6 – Les scénarios situés par rapport au <i>statu quo</i> actuel.....	35
Figure n°7 – Les différentes issues de la situation israélo-palestiniennes.....	36
Figure n°8 – Le paradoxe de l’échiquier israélo-palestinien	50

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : L'ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE DE L'ESPACE ISRAËLO-PALESTINIEN	5
1.1. Le paradigme des deux États, entre espoir et échec	5
1.1.1. Aux origines de la partition	5
1.1.2. La faillite des accords d'Oslo.....	8
1.2. Aujourd'hui, une situation d'entremêlement <i>de facto</i>	11
1.2.1. Au niveau politique.....	11
1.2.2. Au niveau économique.....	17
PARTIE 2 : LES LIMITES DU STATU QUO	21
2.1. Une architecture périssable	21
2.1.1. Le coût exorbitant de l'occupation.....	21
2.1.2. La fragilité de l'Autorité palestinienne	25
2.2. Un contexte régional et international décisif.....	27
2.2.1. Le Hamas et autres dilemmes internes	27
2.2.2. Le rapprochement officieux entre Riyad et Tel Aviv	32
PARTIE 3 : PROSPECTIVE – LE DIFFICILE COMPROMIS	35
3.1. Scénario 1 – Un État commun garantissant aux Palestiniens l'égalité des droits	37
3.2. Scénario 2 – Un État sans égalité des droits pour les Palestiniens	39
3.3. Scénario 3 – L'annexion de la zone C par Israël.....	40
3.4. Scénario 4 – Une séparation politique et territoriale unilatérale ou intérimaire	43
3.5. Scénario 5 – Deux États indépendants.....	45
CONCLUSION	49

BIBIOGRAPHIE	53
TABLE DES CARTES & FIGURES.....	57

L'impasse israélo-palestinienne: Quelle durabilité du *statu quo* ?

Résumé

Depuis les accords d'Oslo, le processus de paix israélo-palestinien est au point mort. L'occupation israélienne de la Cisjordanie, incorporant la collaboration de l'élément palestinien, et le blocus israélien imposé à la bande de Gaza, se poursuivent doucement mais sûrement, sans parler de l'annexion israélienne de Jérusalem-Est, de plus en plus normalisée. Tout cela empêche l'avènement de la fameuse solution à deux États, paradigme devenu sacré au sein des sphères diplomatiques. Cependant, à moyen-terme, ce *statu quo* risque d'être secoué aussi bien du fait de facteurs internes que sous l'effet de dynamiques externes, débouchant sur des scénarios plus ou moins souhaitables.

Mots-clés : Israël, Palestine, *statu quo*, occupation, solution à deux États.

.....

Abstract

Since the Oslo Accords, the Israeli-Palestinian peace process has been at a standstill. The Israeli occupation of the West Bank, incorporating the collaboration of the Palestinian element, and the Israeli blockade imposed on the Gaza Strip, continues slowly but surely, not to mention the increasingly normalized Israeli annexation of East Jerusalem. All this prevents the advent of the notorious two-state solution, a paradigm that has become sacred in the diplomatic arena. However, in the medium term, this status quo is likely to be shaken both by internal factors and by external dynamics, leading to more or less desirable scenarios.

Keywords: Israel, Palestine, status quo, occupation, two-state solution.